

## PROCÈS-VERBAL

### de communication des observations écrites ou orales recueillies dans les divers registres et courriers adressés au commissaire enquêteur

REFERENCES : Code de l'urbanisme – articles R. 423-20, R. 423-32, R. 431-16 a, R. 441-5 et suivants, R. 472-1 et suivants ;  
Code de l'environnement - articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 à R. 122-7 ;  
articles L et R.123-1 et suivants ;  
Code du Tourisme - articles L. 342-7, L. 342-15, R. 342-6 et suivants ;  
Arrêté N° 27 du 08/07/2022.

PIECE JOINTE : P.V de synthèse.

Monsieur le Maire,

L'enquête publique relative au projet d'aménagement du secteur de La Vernette par la restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un télécorde sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-Montrond (Savoie) s'est terminé le 26/08/2022 avec une très forte participation du public et sans incident notable.

Au cours de cette enquête cent quatre vingt dix huit (198) contributions ont été recensées ; dix sept (17) au registre papier, un (1) courrier envoyé à l'attention du commissaire enquêteur, cent soixante seize (176) au registre dématérialisé et quatre (4) mail sur l'adresse associée à ce même registre.

Conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, je vous demande donc de m'adresser sous 15 jours vos observations éventuelles en réponse au regard de chacun des thèmes abordés dans le P.V. joint.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Remis et commenté à la mairie d'Albiez-Montrond le 02/09/2022 (en 2 exemplaires de 39 pages)

Représentant du Maître d'Ouvrage

Pour l'enquête publique

M. FOURNIER André  
Commissaire enquêteur

Pris connaissance le 02/09/2022

Signature



Monsieur le Maire  
DUBIER Jean

Remis et commenté le 02/09/2022

Signature

## DEPARTEMENT DE LA SAVOIE



---

### ENQUETE PUBLIQUE

Du 28 juillet au 26 août 2022

**Projet d'aménagement du secteur de La Vernette par la  
restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un  
télécorde sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-  
Montrond (Savoie)**

---

Présentée par  
Commune d'Albiez-Montrond

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Commissaire enquêteur

**M. André FOURNIER**

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>- 3 -</b>
<b>GENERALITES</b> .....	<b>- 3 -</b>
PROCEDURE PV DE SYNTHESE ET MEMOIRE EN REPONSE DU MO .....	- 3 -
ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.....	- 3 -
RECEPTION DES OBSERVATIONS DU PUBLIC .....	- 5 -
<b>ANALYSE DES OBSERVATIONS</b> .....	<b>- 5 -</b>
GENERALITES.....	- 5 -
AVIS AUTORITE ENVIRONNEMENTALE – MEMOIRE REPONSE MO .....	- 5 -
<i>Analyse du CE sur l'avis de l'Autorité Environnementale</i> .....	- 5 -
<i>Avis AE et réponses MO point par point</i> .....	- 6 -
<b>RECENSEMENT ET CLASSEMENT DES OBSERVATIONS</b> .....	<b>- 11 -</b>
SYNTHESE DES OBSERVATIONS .....	- 11 -
OBSERVATIONS LIEES A L'AVIS GLOBAL : .....	- 12 -
OBSERVATIONS LIEES AU STATUT DES CONTRIBUTEURS : .....	- 12 -
OBSERVATIONS LIEES A LA THEMATIQUE : .....	- 13 -
OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE REGISTRE D'ENQUETE .....	- 13 -
OBSERVATIONS DU PUBLIC REÇUES PAR COURRIER OU MAIL .....	- 15 -
OBSERVATIONS REGISTRE DEMATERIALISE.....	- 16 -
OBSERVATIONS/ QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .....	- 26 -
<i>Questions.</i> .....	- 26 -
PIECES JOINTES.....	- 28 -
<i>Notes jointes aux contributions</i> .....	- 28 -
<i>Propositions</i> .....	- 28 -
<i>Presse</i> .....	- 28 -

## **PREAMBULE**

Le réaménagement du secteur Vernette du domaine skiable d'Albiez-Montrond a initialement fait l'objet de deux demandes d'examen au cas par cas par la commune pétitionnaire :

- La première, déposée le 1er juin 2020, concerne le démontage du téléski du Châtel, du télésiège Vernette et la création du téléski de la Vernette. L'Autorité Environnementale, dans sa décision n°2020-ARA-KKP-2535 du 8 juillet 2020 a considéré que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.
- La seconde, déposée le 8 mars 2021, concerne l'aménagement de la piste de ski La Nouvelle et la création d'un télécorde de 80 mètres. L'Autorité Environnementale, dans sa décision n°2021-ARA-KKP-02997 du 9 avril 2021 a considéré que le projet était soumis à évaluation environnementale, notamment au regard du cumul des opérations prévues dans le secteur Vernette et réalisées sur le front de neige.

Conformément aux directives et codes notamment :

- La directive 2011/92/UE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;
- Le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R.122-2 et R.122-3 ;
- L'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie du 12 janvier 2017, relatif au contenu du formulaire d'examen au cas par cas ;

Les démarches administratives et techniques ont donc été engagées afin de procéder à enquête publique. Celle-ci s'est déroulée en application de l'Arrêté n° 027-AR/2022 de M. le Maire en date du 08 juillet 2022.

## **GENERALITES**

### **PROCEDURE PV DE SYNTHESE ET MEMOIRE EN REPONSE DU MO**

L'article R 123-18 du Code de l'Environnement impose au Commissaire-Enquêteur ou au Président de la Commission d'Enquête de rencontrer le Responsable de Projet sous huitaine après la clôture de l'enquête, pour lui communiquer les observations écrites et orales du public consignées dans un procès-verbal de synthèse qu'il lui remet.

Le Responsable de Projet dispose à son tour d'un délai de 15 jours pour y répondre et produire ses observations éventuelles. Ces dispositions sont rappelées dans l'arrêté n°27-AR du 08 juillet 2022 fixant les modalités de l'enquête en ses articles 8,9 et 10.

Cette procédure a été appliquée dans l'enquête présente, et les principales remarques ou observations ont été consignées dans ce PV de synthèse dont la copie sera annexée au rapport.

L'enquête a été close le 26 août 2022 à 12h00. Le registre «papier» a été clos le même jour par le commissaire enquêteur.

La rencontre du commissaire enquêteur M. André FOURNIER avec le Maître d'Ouvrage représenté par Monsieur Jean DIDIER, Maire d'Albiez-Montrond et de sa proche collaboratrice, Mademoiselle Annabelle PASQUIER secrétaire générale a eu lieu à la mairie d'Albiez-Montrond sis Chef-lieu 73300 Albiez-Montrond, le 02 septembre 2022 de 14h30 à 16h30.

Mlle Annabelle PASQUIER a été l'interlocutrice principale tout au long de cette enquête.

### **ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

L'arrêté qui a prescrit cette enquête publique en a défini les modalités. Les dates de l'enquête ont été fixées du jeudi 28 juillet 2022 à 8h30 au vendredi 26 août 2022 12h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet en lui-même, les avis recueillis : courriers, courriels, inscriptions aux registres (dématérialisé ou inscrits au registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur), ont été tenus à disposition du public :

- Sur support papier en Mairie d'Albiez-Montrond, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie soit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h sauf jours fériés,
- Sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4131>. (un poste informatique avec accès internet gratuit a été mis à disposition du public).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun a pu prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête en Mairie d'Albiez-Montrond aux dates et heures d'ouverture habituelles du public,
- sur le registre dématérialisé,
- par correspondance adressée au commissaire enquêteur, M. André FOURNIER, en Mairie d'Albiez-Montrond, siège de l'enquête publique, Chef-lieu 73300 Albiez-Montrond,
- par voie électronique, à destination du commissaire enquêteur, sur l'adresse électronique suivante [mairie@albiez-montrond.fr](mailto:mairie@albiez-montrond.fr) ., pendant toute la durée de l'enquête,
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur, telles que précisées ci-après.

Seules les observations formulées pendant la durée de l'enquête publique ont été prises en compte par le commissaire enquêteur. Toutes les observations et propositions du public transmises par tous moyens cités ci-dessus étaient consultables en mairie sur le registre papier et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4131>.

L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre des codes et textes en vigueur ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale mentionné aux articles L 122-1 et L 122-7 du code de l'environnement ont été portés dans les dossiers consultables énoncés ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie d'Albiez-Montrond, et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4131>.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal d'Albiez-Montrond délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet d'aménagement objet de l'enquête éventuellement ajusté, pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire d'Albiez-Montrond et chacun peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie.

Trois permanences ont été tenues :

- ✓ à la mairie d'Albiez-Montrond :
  - le jeudi 28 juillet de 08h30 à 12h00,
  - le mardi 09 août de 08h30 à 12h00,
  - le vendredi 26 août de 08h30 à 12h00.

Le Commissaire enquêteur a reçu soixante cinq (65) personnes :

Aux permanences de la mairie d'Albiez-Montrond :

- ✓ le jeudi 28 juillet – Six (6) personnes ;
- ✓ le mardi 09 août – Quarante cinq (45) personnes ;
- ✓ le vendredi 26 août – Quatorze (14) personnes ;

## RECEPTION DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

- ✓ Sur le registre d'enquête situé à la mairie d'Albiez-Montrond : Dix sept (17) observations référencées REG\_220728\_1, REG\_220728-2, REG\_220811, REG\_220812-1, REG\_220812-2, REG\_220819, REG\_220823, REG\_220825-1, REG\_220825-2, REG\_220826-1, REG\_220826-2, REG\_220826-3, REG\_220826-4, REG\_220826-5, REG\_220826-6, REG\_220826-7 et REG\_220826-8 ont été inscrites dans le registre.
- ✓ Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, adressé au siège de l'enquête : Une (1) lettre notée L\_220822.
- ✓ Sur l'adresse mail liée au registre dématérialisé : Quatre (4) mail notés @\_220729, @\_220809, @\_220818 et @\_220824

Ces courriers ont été scannés et insérés au registre dématérialisé.

- ✓ Sur le registre dématérialisé (Global) : Cent quatre vingt treize (193 dont 4 doublons et autres courriers issus des différents moyens de communication mis à la disposition du public) contributions référencées de RD1 à RD193.

Nota : Les courriers enregistrés sur le registre papier le 26/08/2022 ainsi que la lettre L\_220822 n'ont pas été ajoutés au registre dématérialisé (clôture de l'enquête à 12h00) pour faute de temps mais bien pris en compte dans le rapport et le PV de synthèse.

### Le Commissaire enquêteur a noté :

- ✓ Cinq (5) courriers administratifs ont été insérés dans le dossier papier ainsi qu'en version électronique dans le dossier dématérialisé.
  1. ENV\_210409\_Décision DREAL\_Aménagement piste la Nouvelle et TK du col ;
  2. ENV\_220505\_A\_Lettre mairie de saisine AE ;
  3. ENV\_220505\_B\_AR du dossier par DREAL ;
  4. ENV\_220705\_Avis MRAE ;
  5. ENV\_220722\_Mémoire réponse MO.

## ANALYSE DES OBSERVATIONS

### GENERALITES

L'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur. Les dispositions matérielles ont été optimales afin que les documents puissent être consultés et les observations annexées.

Les permanences se sont déroulées dans un climat serein et courtois, sans incident à signaler.

L'analyse globale des pièces du dossier et des contributions du public mettent en avant la multiplicité des différentes opérations réalisées ou à venir sur ce projet. Sans perdre de vue que l'objet de l'enquête demeure l'aménagement du secteur de La Vernette par la restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un télésiège sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-Montrond (Savoie), il semble difficile de dissocier les autres opérations similaires déjà effectuées ou futures comme l'a indiqué la DREAL dans sa réponse n°2021-ARA-KKP-02997 du 9 avril 2021.

Afin de faciliter la lecture du PV, les observations ne sont pas reprises dans leur intégralité mais sur leur objet principal. L'intégralité des avis et observations sera jointe au rapport sur clé USB. Les réponses du Maître d'Ouvrage sont inscrites en *bleu et en italique* ; celles du CE sont encadrées.

## AVIS AUTORITE ENVIRONNEMENTALE – MEMOIRE REPONSE MO

### **Analyse du CE sur l'avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAE a émis un avis délibéré en date du 05 juillet 2022. Comme mentionné dans son préambule, cet avis ne porte pas sur son opportunité mais sur la qualité de l'évaluation

environnementale présentée par le Maître d'Ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le plan ou document. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à permettre d'améliorer sa conception et la participation du public à l'élaboration des décisions que portent celui-ci.

Pour l'Autorité Environnementale, les principaux enjeux du territoire et des aménagements projetés sont :

- le paysage au regard de la présence d'éléments paysagers sensibles ;
- la ressource en eau vu l'ensemble des opérations programmées notamment avec la présence du réseau communal des eaux usées sur le secteur ;
- la biodiversité et les milieux naturels au regard de la présence de zone humide, d'habitats d'intérêt communautaire et d'espèces de faune et de flore protégées ;
- le changement climatique et ses conséquences sur la ressource en eau et l'enneigement du secteur.

De façon globale, l'Autorité Environnementale note un manque de précision dans l'étude d'impact. Le dossier doit être complété par la description de l'intégralité des travaux nécessaires au projet, afin de faciliter la compréhension des aménagements projetés.

Dans son mémoire réponse du 22 juillet 2022, le Maître d'Ouvrage répond à l'ensemble des questions ou remarques émises par l'AE.

### **Avis AE et réponses MO point par point**

#### ➤ 1 Présentation de l'opération

L'Autorité Environnementale recommande de décrire l'intégralité des travaux et équipements nécessaires au projet notamment le démontage des gares amont et aval et les équipements des zones d'embarquement et débarquement.

*Les travaux objet de l'étude d'impact ont fait l'objet d'une présentation en pages 9 à 12.*

*Les travaux occasionnés par le projet sont les suivants :*

- *Terrassements des pistes de montée des téléskis*
- *évacuation des matériaux excédentaires dans un site de stockage existant*
- *réalisation de fouille pour la mise en place des pylônes du télési*
- *construction des socles de pylône et pose des pylônes du télési*
- *démontage du télési du Châtel (démontage des gares aval, amont, des pylônes et de leurs massifs).*

*Les zones d'embarquement et de débarquement n'accueillent aucun équipement spécifique, hormis le chalet de la gare G1 des futurs téléskis.*

Le Maître d'Ouvrage amène les éléments de réponses aux questions posées par l'Autorité Environnementale.

#### ➤ 2 Présentation du projet d'ensemble

L'Autorité Environnementale recommande d'exposer les liens fonctionnels existants entre les diverses opérations récentes, en cours et projetées au sein de la station ainsi que dans les stations voisines et de confirmer ou de faire évoluer le périmètre d'ensemble, et le cas échéant de mettre en cohérence le périmètre de l'évaluation de ses incidences dans le cadre ainsi redéfini.

*La réalisation d'une étude d'impact est conditionnée par la nature du projet à réaliser :*

*Les contours du projet à étudier, comprenant l'ensemble des opérations ayant un lien fonctionnel avec le projet, pour apprécier tous les effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés ;*

*La proportionnalité de l'étude d'impact qui doit être à la hauteur des enjeux, de la nature du projet et de ses incidences potentielles*



*A la lumière de ces éléments, il apparaît que l'étude d'impact (qui contient près de 400 pages) a été proportionnée à l'ampleur du projet et des enjeux environnementaux du territoire d'implantation.*

*L'objectif du Maître d'Ouvrage est la modernisation d'une petite partie du domaine skiable. L'étude d'impact a bien apprécié tous les travaux associés qui permettront aux nouveaux équipements de remplir leur rôle.*

*Il n'existe donc pas de motivations à étendre l'analyse des impacts du projet sur d'autres opérations en cours ou projetées sur la station ou sur les stations voisines, le projet n'ayant aucun lien fonctionnel direct avec les autres aménagements présents ou futurs sur le territoire proche ou plus éloigné du projet. En effet, les autres projets dans la station n'ont pas d'interdépendance puisqu'ils peuvent se réaliser ou non sans aucune influence sur le projet de modernisation du secteur Vernet ; ils n'ont aucun lien fonctionnel avec ce projet.*

**Bien que les aménagements passés, présents ou futurs puissent être réalisés sans influence sur le secteur de la Vernet, une explication générale sur les liens fonctionnels existants entre les diverses opérations récentes, en cours et projetées est nécessaire cf. Questions du commissaire enquêteur en fin de PV.**

➤ *3 Analyse de l'étude d'impact - Observations générales*

L'Autorité Environnementale recommande de préciser la fréquentation actuelle et celle projetée sur le domaine skiable, ainsi que les flux induits au sein de la station et d'adapter en conséquence l'aire d'étude et l'évaluation des incidences préalablement à la définition des mesures adaptées.

*En faisant une moyenne des trois dernières saisons sur lesquelles le télésiège de la Vernet et le téléski du Chatel étaient exploités en même temps, 120 000 passages de skieurs ont été comptabilisés sur ce secteur.*

*Avec la création du nouveau téléski dit « La Vernet », il est envisagé de retrouver ce même nombre de passages.*

*Pour comparaison, le téléski du Polytre, celui a engendré 320 000 passages sur la saison 2021-2022.*

*En conséquence, l'aménagement projeté constitue une simple modernisation qui n'aura aucune influence significative sur les flux touristiques au sein de la station ; aucune incidence n'est donc attendue, et aucune mesure spécifique proposée.*

Répond aux questions de l'AE

➤ *4 Périmètre de l'aire d'étude*

L'Autorité Environnementale recommande de revoir le périmètre de l'aire d'étude pour prendre en compte l'intégralité des aménagements projetés, d'en déduire les incidences et de déterminer les mesures d'évitement et de réduction, et si nécessaire de compensation.

*Il y a une erreur au niveau de la cartographie des zones d'étude dans l'étude d'impact ; toutes les zones d'implantation des aménagements projetés ont bien fait l'objet d'une intégration à l'aire d'étude (notamment pour les inventaires biodiversité).*

Cette erreur a fait l'objet de la réédition d'un plan de situation complémentaire joint au mémoire de réponse du MO.

➤ *5 Changement climatique et ses incidences*

L'Autorité Environnementale recommande de reprendre la présentation des conséquences du changement climatique à partir de données scientifiques actualisées et en intégrant les horizons 2030 et 2050 ; elle recommande également de rehausser le niveau d'enjeu associé.

*Les données suivantes sont extraites du site internet (actualisé) « DRIAS les futurs du climat » sur la moyenne de la saison hivernale, pour la période de référence 1976-2005 à 1500 m d'altitude, sur le secteur géographique « Maurienne », et pour le 50<sup>ème</sup> centile, avec le scénario RCP4.5, l'épaisseur de neige moyenne est de 54 cm.*





➤ 8 Biodiversité

L'Autorité Environnementale recommande de purger les massifs bétons des anciennes lignes ou, à défaut, de justifier l'impossibilité de purger certains plots en béton ou le caractère plus dommageable pour l'environnement de leur purge plutôt que de leur maintien.

*La « purge » des massifs peut occasionner des incidences significatives, notamment dans les zones pentues ; l'enlèvement des plots béton nécessiterait l'intervention sur site d'une pelle mécanique d'un camion pour l'évacuation des matériaux. Ces engins génèreraient ainsi un cheminement sur un site naturel et/ou agricole, et ainsi des impacts associés (détérioration des habitats naturels en place, dérangements, ...).*

*Il apparaît donc bien que la « purge » puisse être plus impactant pour l'environnement que le maintien en place des plots, ces derniers n'ayant pas d'incidences significatives s'ils sont laissés en place.*

Conforme aux attentes AE

9 L'Autorité Environnementale recommande, dans le cadre du périmètre d'étude redéfini, de compléter l'analyse des incidences et de proposer les mesures pour les éviter, les réduire et en dernier lieu les compenser en conséquence.

*Il y a une erreur sur le périmètre d'étude dans l'étude d'impact ; ce point a déjà été évoqué plus haut dans la présente note en réponse.*

*En conséquence, l'analyse des incidences et les mesures ERC présentées dans l'étude d'impact ont été définies sur la base d'une aire d'étude complète.*

Pas de commentaire

10 L'Autorité Environnementale recommande d'étayer l'absence d'incidence Natura 2000 par le descriptif des espèces en présence, celles ayant présidé à la désignation du site Natura 2000 et celles présentes sur le secteur de projet.

*Il convient de rappeler ici que le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 7 km de la zone d'étude et s'étend sur un versant opposé de la vallée de la Maurienne. Il s'agit du site du Perron des Encombres (FR8201782 et FR8212006), qui rassemble essentiellement des enjeux liés à l'avifaune, et notamment pour des espèces à affinités méditerranéennes. Ses vulnérabilités sont principalement liées à la présence de pelouses sèches.*

*Les enjeux naturels du domaine skiable d'Albiez-Montrond sont distincts de celles de ce site Natura 2000 (absence d'avifaune d'affinités méditerranéennes et absence de pelouses sèches).*

Conformes aux attentes AE

➤ 11 Changement climatique et ses conséquences

L'Autorité Environnementale recommande de compléter le dossier par une évaluation quantitative des gaz à effet de serre émis par le projet en phase travaux et en phase d'exploitation, en tenant compte notamment de l'évolution de la fréquentation de la station, et donc des déplacements des visiteurs.

*Le présent projet peut être différencié en 2 types d'infrastructures : les remontées mécaniques et la piste de ski. Chacune de ces infrastructures est émettrice de GES, en phase travaux et en phase exploitation. Il convient d'apprécier l'ampleur de ces émissions pour évaluer l'impact du présent projet sur l'environnement et le climat. Il convient également de rappeler ici que le fonctionnement du domaine skiable ne contribue que très faiblement aux émissions de GES d'une station de ski, à hauteur de 2% seulement.*

*CONCLUSION DE LA PHASE TRAVAUX : Au total, de l'ordre de 16,5 tCO<sub>2</sub>eq sont générées temporairement par la réalisation du projet. Ces émissions correspondent à l'empreinte annuelle de 1,5 Français.*

*CONCLUSION PHASE EXPLOITATION : Le projet aura pour effet de réduire les consommations d'énergie et ainsi les émissions de carbone associées.*

Ce point a fait l'objet d'une estimation complémentaire détaillée dans le mémoire de réponses du MO. Conforme aux attentes AE

12 L'Autorité Environnementale recommande de reprendre l'analyse de la vulnérabilité du projet face au changement climatique en s'appuyant sur les dernières projections climatiques à moyen terme (Drias) et sur l'analyse des évolutions des besoins et disponibilités de la ressource en eau.

*Déjà évoquées précédemment, les données (Drias) apportent une estimation du niveau d'enneigement sur les périodes (2041 -2070) et (2071 - 2100).*

*Ces données sont à mettre en perspective de la durée d'amortissement des investissements réalisés, soit 20 ans dans le cas présent. Ainsi c'est à l'horizon 2042 qu'il faut apprécier l'incidence potentielle ; à cette échéance, l'épaisseur moyenne du manteau neigeux amorcera une diminution estimée à 15 cm. Cette évolution ne sera pas de nature à remettre en cause la capacité d'exploitation des appareils et des pistes de ski.*

*Par ailleurs, le projet présenté dans l'étude d'impact ne porte pas sur la neige de culture ; c'est la raison pour laquelle elle ne porte pas sur l'évolution des besoins et disponibilités de la ressource en eau.*

**Ce paragraphe présente une incohérence dans la nature de l'enneigement : Avec ou sans utilisation de la neige de culture (voir item 5 : Changement climatique et ses incidences)**

➤ 13 Patrimoine culturel et paysage

L'Autorité Environnementale recommande de compléter l'étude par des photomontages afin de mieux appréhender le niveau d'intégration paysagère et les incidences du projet notamment pour la construction des gares amont et aval des téléskis, le démontage du télésiège du Châtel et les terrassements liés à la réalisation des aménagements.

*Les photomontages suivants présentent les situations avant/après des projets d'aménagement.*

**Les photomontages présentés dans le mémoire de réponse correspondent partiellement à la demande de l'AE. Les terrassements sans doute plus difficiles à reproduire n'apparaissent pas sur les documents complémentaires transmis.**

➤ 14 Effets cumulés

L'Autorité Environnementale recommande de compléter l'analyse des effets cumulés avec la construction du télésiège Ecole et l'aménagement de la piste « Directissime » notamment ceux dus à l'évolution de la fréquentation au sein de la station.

*Ce point est abordé en détails dans le chapitre 5.5 portant sur l'analyse des effets cumulés (pages 238 à 242). Les 2 projets (Télésiège Ecole et piste Directissime) n'ont pas été soumis à évaluation environnementale, ce qui les exclut de fait de la nécessité d'une analyse des effets cumulés (cf. article R.122-5 du code de l'environnement).*

Sans commentaire

➤ 15 Dispositif de suivi proposé

L'Autorité Environnementale recommande d'étendre le dispositif de suivi à l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés, de le préciser afin de s'assurer de l'efficacité des mesures, en définissant des indicateurs quantitatifs, des cibles et des corrections éventuelles à mettre en œuvre si les mesures ne s'avéraient pas efficaces.

*La commune d'Albiez-Montrond s'est engagée dans une démarche environnementale, à travers la mise en œuvre d'un observatoire de l'environnement depuis 2020. Cet outil, qui porte sur le périmètre du domaine skiable et aborde les thématiques de la biodiversité et des paysages, doit permettre à la commune de mieux cadrer ces projets à l'amont de leur définition en tenant des enjeux ainsi connus grâce à l'observatoire.*

*Cet outil a également vocation à s'étendre à l'animation des diverses mesures environnementales qui seront engagées, notamment dans le cadre des études d'impact des projets. Ainsi, les mesures de suivi proposées dans l'étude d'impact de la piste de ski La Nouvelle et du téléski de la Vernette (mesures MS2, MS3 et MS4) seront intégrées à l'observatoire puis, à l'avenir, celles définies dans le cadre de nouveaux projets.*

Sans commentaire

➤ 16 Résumé non technique de l'étude d'impact

L'Autorité Environnementale recommande de prendre en compte dans le résumé non technique les recommandations du présent avis.

Pas de réponse du MO. Comme mentionné dans son mémoire de réponse, les recommandations de l'Autorité Environnementale seront étudiées et prises en compte.

## **RECENSEMENT ET CLASSEMENT DES OBSERVATIONS**

### **SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

L'enquête aura suscité un réel engouement démontrant l'intérêt de tous dans ce projet. Les observations reçues ont été riches en arguments quel que soit la position ou le statut du contributeur.

Nombre de consultations : 2195 visiteurs

Nombre de téléchargement : 912 consultations/téléchargements

Nombre total d'observations : 202 (en réalité 198 car 4 doublons).

- Registre dématérialisé : 176
- Registres papiers : 17
- Courrier : 1
- Mail : 4

Le commissaire enquêteur constate que le registre papier déposé à la mairie a peu été utilisé comme support d'observations (17 observations). Cependant de très nombreuses personnes ont été reçues lors des permanences (65 visites) avec comme souhaits principaux un échange et des explications in situ sur le projet avec le commissaire enquêteur.

Le registre dématérialisé a quant à lui bénéficié d'un grand intérêt (2298 visiteurs – 3408 téléchargements cumulés) avec 176 observations et 4 mail.

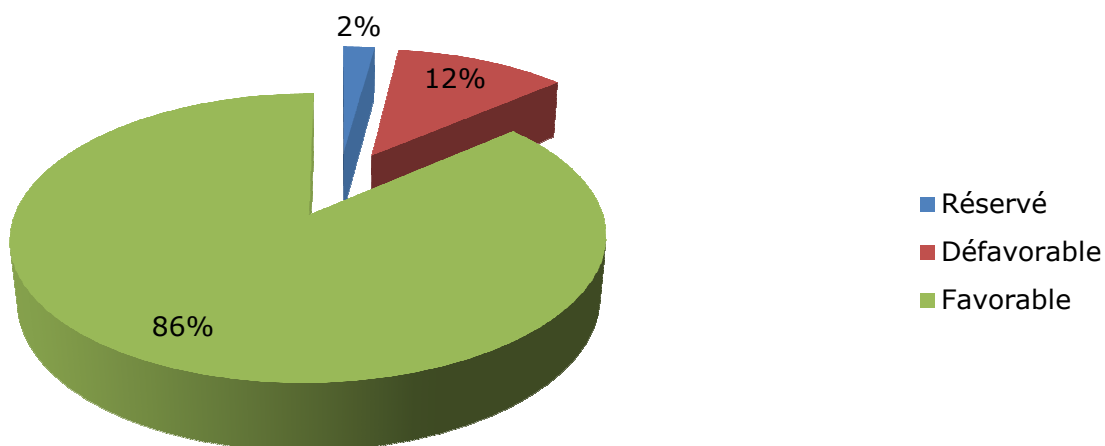
## OBSERVATIONS LIEES A L'AVIS GLOBAL :

L'analyse des observations démontre une acceptation majoritaire du projet avec la forte mobilisation d'un public pour quasiment moitié désirant rester anonyme et de non résidents mais propriétaires sur site. Les principales interrogations portent essentiellement sur six thématiques.

Ratios de position et de statut :

- Favorable / Défavorable / Réserve : **86%** / 12% / 2%

### Ratio Favorable / Défavorable / Réserve

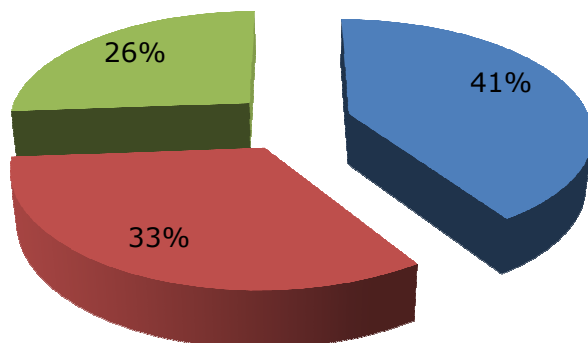


## OBSERVATIONS LIEES AU STATUT DES CONTRIBUTEURS :

- Résidents / Non résidents / Anonymes : 26% / 33% / **41%**

### Ratio Résidents / Non résidents / Anonymes

■ Anonyme ■ Non résident ■ Résident

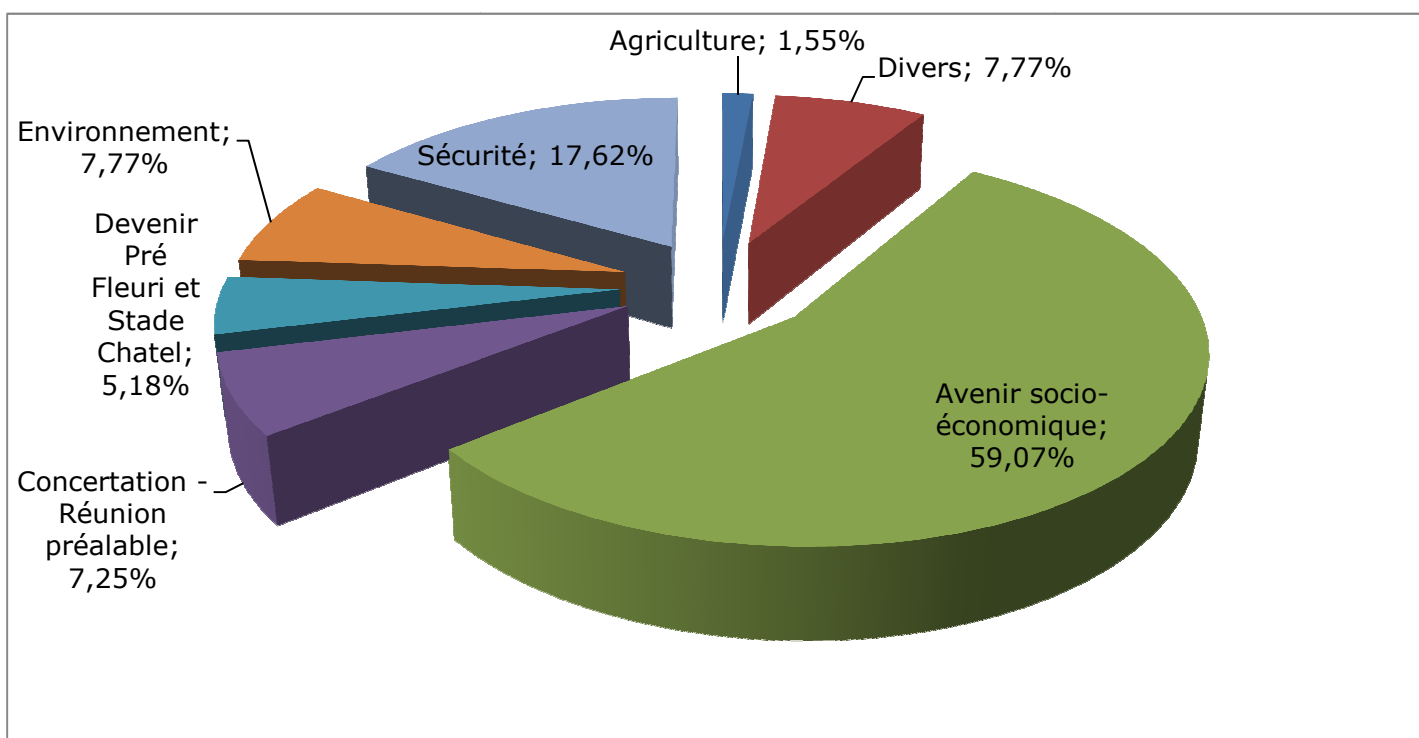


## OBSERVATIONS LIEES A LA THEMATIQUE :

Ratios sur thématiques :

- Sécurité / **18%**
- Environnement / **8%**
- Avenir socio-économique de la station / **59%**
- Espaces agricoles / **2%**
- Devenir le l'espace skiable "Pré fleuri" et "Stade du Chatel" ; démontage précoce du télésiège de La Vernette / **5%**
- Concertation et réunion publique préalable / **7%**
- Divers / **7%**

**Nota : La possibilité de choix multiples sur les thématiques explique la valeur cumulée supérieure à 100%.**



## OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE REGISTRE D'ENQUETE

La thématique de l'observation, la tendance de l'avis et le statut du souscripteur sont les seuls éléments mentionnés dans ce paragraphe. L'intégralité des annotations et des réponses détaillées du commissaire enquêteur pour chaque courrier sera insérée au rapport.

### **REG\_220728-1 : Observation de M Robert FAURE (RD10)**

*Objet : Avenir socio-économique de la station village.*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

### **REG\_220728-2 : Observation de M Pierre PERSONNET (RD11)**

*Objet : Avenir socio-économique de la station village.*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

### **REG\_220811 : Observation de Mme Elise ROSE (RD65)**

*Objet : Avenir socio-économique*



*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**REG\_220812-1 : Observation de M Henri DUFRENEY (RD66)**

*Objet : Opposition globale*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**REG\_220812-2 : Observation Anonyme (RD68)**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**REG\_220819 : Observation de M. Jacques FRENEHARD (RD168)**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**REG\_220823 : Observation de M. Sébastien DUFRENEY (RD169)**

*Objet : Sécurité – Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**REG\_220825-1 : Observation de Mme. Annie FIVEL (RD170)**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**REG\_220825-2 : Observation de M. Maurice BOULETIN (RD171)**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**REG\_220826-1 : Observation de M. Eric DUFRENEY**

*Objet : Sécurité*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**REG\_220826-2 : Observation Anonyme**

*Objet : Sécurité – Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**REG\_220826-3 : Observation Anonyme**

*Objet : Sécurité – Devenir stade Chatel*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**REG\_220826-4 : Observation de M. Gérard SCHREPFER**

*Objet : Sécurité – Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**REG\_220826-5 : Observation de Famille BONHOMME**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**REG\_220826-6 : Observation de Mme Mireille XXX**

*Objet : Avenir socio-économique - Sécurité*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**REG\_220826-7 : Observation de M. Bernard DUFRENEY**

*Objet : Agriculture*

*Tendance : Réserve*

*Statut du contributeur : Résident*

**REG\_220826-8 : Observation de M. Arnaud ROTA**

*Objet : Concertation – Sécurité – refus global*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**OBSERVATIONS DU PUBLIC REÇUES PAR COURRIER OU MAIL**

**@\_220729 : Observation de M Philippe DUFRENE (RD5)**

*Objet : Sécurité – Concertation – Réunion préalable*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**@\_220809 : Observation de M Bruno DUCROT (RD84)**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**@\_220818 : Observation de M Ivan DANIEL (RD83)**

*Objet : Sécurité – Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**@\_220729 : Observation de M André COLAS FNE Savoie (RD142)**

*Objet : Environnement*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Association*

**L\_220822 : Observation de M B PELLICIER**

*Objet : Refus global*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**OBSERVATIONS REGISTRE DEMATERIALISE**

*L'ensemble des contributions inscrites au registre dématérialisé sera annexé au rapport*

**RD1 : Anonyme**

*Objet : Evolution de la station*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Anonyme*

**RD2 : Marie BERGERET**

*Objet : Evolution de la station – Passage de voirie du col*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur :*

**RD3 : Anonyme**

*Objet : Evolution de la station*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Anonyme*

**RD4 : Doublon de RD3**

**RD6 : Eric LEFEBVRE**

*Objet : Sans réserve*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur :*

**RD7 : Anonyme**

*Objet : Evolution de la station*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Anonyme*

**RD8 : Anonyme**

*Objet : Evolution de la station*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Anonyme*

**RD9: Anonyme**

*Objet : Evolution de la station – Liaison vers Les Karellis*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Anonyme*

**RD12: Colin BOURGEOIS**

*Objet : Evolution de la station – Avenir socio-économique – Liaison vers les Karellis*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur :*

**RD13 : Pascale TOLFO**

*Objet : Pérennisation de l'esprit station village – Evolution de la station*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur :*

**RD14 : Jimmy GORRE**

*Objet : Avenir socio-économique de la station*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur :*

**RD15 : Pierre COMBAZ**

*Objet : Demande de prise en compte d'options d'aménagement*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur :*

**RD16 : Valérie DOUCET**

*Objet : Sans réserve - Liaison vers les Karellis*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur :*

**RD17 : Camille FAURE**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD18 : Anonyme**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD19 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD20 : Marine FAURE**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD21 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique, Concertation  
Réunion préalable

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD22 : Nicolas GAUTIER**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD23 : Alain VERHAEGHE**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD24 : Philippe DENEY**

Objet : Avenir socio-économique,  
Environnement

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD25 : JOBARD**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD26 : Anonyme**

Objet : Concertation - Réunion préalable,  
Devenir Pré Fleuri et Stade Chatel, Sécurité

Tendance : Défavorable

Statut du contributeur : /

**RD27 : Nicolas DENEY**

Objet : Avenir-socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD28 : Daniel TIROUFLET**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD29 : Dominique FOUQUEREAU PRETAT**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD30 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD31 : Jean-Michel MARTIN**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD32 : Doublon de RD33****RD33 : Bruno RAMBAUD**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD34 : Jérôme DECHAMP**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD35 : Ingrid SANSON**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD36 : Elodie HAMM**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD37 : Mickael MONDON**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD38 : Titouan Le TALLEC**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD39 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD40 : Pierre et Jacqueline LEGOURD**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD41 : Dominique DURAND**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD42 : Brigitte DELACROIX**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD43 : Jacques MENEGOZ**

Objet : Environnement

Tendance : Défavorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD44 : Maxime RAUT**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD45 : Roland CHABERT**

Objet : Sécurité – Devenir Pré fleuri et stade Chatel

Tendance : Défavorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD46 : Anonyme**

Objet : Sécurité

Tendance : Défavorable

Statut du contributeur : Résident

**RD47 : Christophe MICHAUD**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD48 : Michel JOLY**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD49 : Océane FAURE**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD50 : Anonyme**

Objet : Sécurité – Environnement – Concertation – Réunion préalable

Tendance : Réserve

Statut du contributeur : /

**RD51 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD52 : Jeanine TETAZ**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD53 : Georges TETAZ**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD54 : Pierre-Emmanuel TETAZ**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD55 : Cyril TETAZ**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD56 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD57 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD58 : Maximilien TETAZ**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD59 : Charlotte TETAZ**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résidents

**RD60 : Marc MARTIN**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD61 : Andrée et Jean-Luc OLIOT**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD62 : Christian GUY**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD63 : Wandrille RIBIOLET**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD64 : Justine CONDETTE et Martin LAFON**

Objet : Environnement

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD67 : Anonyme**

Objet : Environnement

Tendance : Défavorable

Statut du contributeur : /

**RD69 : Rosette MARTIN**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD70 : Patricia**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD71 : Antoine**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD72 : Rémi DENEY**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable, Environnement

Statut du contributeur : Non résident

**RD73 : Dominique**

Objet : Avenir socio-économique, Devenir Pré fleuri et stade Chatel

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD74 : Christian JOLY**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD75 : Aurélien CORDIER**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD76 : Danielle DANIEL**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident



**RD77 : David LAURENT**

Objet : Devenir Pré fleuri et stade Chatel

Tendance : Défavorable

Statut du contributeur : /

**RD79 : Anonyme**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD80 : Bruno BOURGEOIS**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD81 : Pascal FAURE**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD82 : Corinne DEVOS**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD85 : Jean-Pierre HADOUX**

Objet : Avenir socio-économique – Sécurité –  
Devenir Pré fleuri et stade Chatel

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD86 : Johann DANIEL**

Objet : Avenir socio-économique – Sécurité –  
Concertation- Réunion préalable

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD87 : Pierre BONFILS**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD88 : Aurélie GABRIEL**

Objet : Avenir socio-économique -  
Environnement

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD89 : Alain GOUTTEFANGEAS**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD90 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD91 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD92 : Anonyme**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD93 : Damien GOUTTEFANGEAS**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

**RD94 : Paul BONNET**

Objet : Sécurité

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD95 : Romaric GOARDOU**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD96 : Anonyme**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD97 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD98 : Anonyme**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD99 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD100 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD101 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique – Sécurité – Devenir Pré fleurir stade Chatel

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD102 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD103 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD104 : GAEC de la Fontanette**

Objet : Agriculture – Environnement – Concertation Réunion préalable

Tendance : Réservé

Statut du contributeur : Résident

**RD105 : Elisabeth ROBERT**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD106 : Marie-Claire TAPONNIER**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD107 : Guy TAPONNIER**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD108 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD109 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD110 : Anonyme**

Objet : Acceptation globale

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD111 : Anonyme**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : /

**RD112 : Olivier KUNSTMANN**

Objet : Avenir socio-économique – Environnement – Agriculture

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD113 : Jean-Robert**

Objet : Sécurité – Concertation Réunion préalable

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD114 : Etienne TAPONNIER**

Objet : Avenir socio-économique – Sécurité

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD115 : Hélène LAURENT**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Non résident

**RD116 : Elise LE TALLEC**

Objet : Avenir socio-économique

Tendance : Favorable

Statut du contributeur : Résident

**RD117 : Ronan LE TALLEC**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD118 : Colomban PELEGRIN**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD119 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD120 : Anonyme**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD121 : Philippe LE TALLEC**

*Objet : Avenir socio-économique – Sécurité – Agriculture – Devenir Pré fleuri et stade du Chatel*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD122 : Thierry GOARDOU**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD123 : Bertrand LE QUINQUIS**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD124 : André DELGERIE**

*Objet : Avenir socio-économique – Sécurité – Concertation Réunion préalable*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD125 : Corinne CHAUMAZ**

*Objet : Avenir socio-économique – Sécurité – Environnement*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD126 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD127 : Daniel LAURENT**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD128 : Anonyme**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD129 : Céline FAURE**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD130 : Anonyme**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD131 : Anonyme**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD132 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD133 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD134 : Doublon de RD135**

**RD135 : Anonyme**

*Objet : Sécurité*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD136 : Arnaud RIBIOLLET**

*Objet : Avenir socio-économique – Devenir Pré fleuri et stade Chatel*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD137 : Laurie PERSONNET**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD138 : Angela PERSONNET-BENOIT**

*Objet : Avenir socio-économique - Sécurité*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD139 : Esther BERGER-BY**

*Objet: Concertation - Réunion préalable*

*Tendance : Réservé*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD140 : Kelly SASSO**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD141 : Kevin SASSO**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD142 : André COLLAS (FNE Savoie)**

*Objet : Environnement*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD143 : Martine SASSO**

*Objet : Sécurité – Concertation Réunion préalable*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD144 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD145 : Jérémy GIRARD**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD146 : Doublon de RD145****RD147 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD148 : Arnaud LEPROVOST**

*Objet : Sécurité*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD149 : Albin PALUELLO**

*Objet : Proposition*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD150 : Michel**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD151 : Céline**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD152 : Benoît GRANGE**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD153 : Antoine GRANGE**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD154 : Gaël GRANGE**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD155 : Bernard HELIN**

*Objet: Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD156 : Céline et Hervé MARTIN**

*Objet : /*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD157 : Françoise FOUBERT**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD158 : Nathalie VAGNIEZ**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD159 : Emilie BAUER**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD160 : Virginie SURTEL**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD161 : Sandrine DEVILLERS**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD162 : Catherine**

*Objet : Refus global*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD163 : Isabelle GOARDOU-BONNET**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD164 : Jérôme VAGNIEZ**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD165 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD166 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD167 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD172 : Adeline RAUT**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD173 : Martin**

*Objet : Refus global*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD174 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD175 : S.C**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD176 : Vivre et Agir en Maurienne**

*Objet : Refus global*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD177 : Joseph**

*Objet : Refus global*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD178 : Olivier LEBON**

*Objet : Avenir socio-économique – Devenir Pré fleuri et stade Chatel*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD179 : Gilles MEALIN**

*Objet : Acceptation globale - Environnement*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD180 : Evelyne FOUBERT**

*Objet : Refus globale*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD181 : LAMOTTE**

*Objet : Sécurité*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD182 : Coralie TOURNIER**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD183 : Marcelle FAURE**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD184 : GLOT**

*Objet : Acceptation globale – Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD185 : Ana**

*Objet : Acceptation globale*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD186 : Christophe**

*Objet : Acceptation globale – Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD187 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale – Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*

**RD188 : Madeleine RADE**

*Objet : refus global*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD189 : Augustin DENEY**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD190 : Florence VIONNET**

*Objet : Refus global*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Résident*

**RD191 : Martine NORAZ**

*Objet : Refus global*

*Tendance : Défavorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD192 : Gilbert NATURALE**

*Objet : Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : Non résident*

**RD193 : Anonyme**

*Objet : Acceptation globale – Avenir socio-économique*

*Tendance : Favorable*

*Statut du contributeur : /*



**Questions.**

La lecture des courriers apportés par l'AE ou le public mettent en avant quelques questions, réserves, remarques, observations et propositions sur le projet d'aménagement du secteur de La Vernette par la restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un téléski sur le domaine skiable de la station.

1. Dans l'item n°2, l'Autorité Environnementale demande un éclaircissement sur le périmètre de l'évaluation compte tenu des différentes autres opérations passées ou à venir sur le secteur de la station d'Albiez-Montrond. Dans sa réponse, le MO par l'intermédiaire de son bureau d'études confirme l'absence de motivation à réévaluer ce périmètre. Il a pourtant été notifié dans la décision de l'AE dans l'examen au cas par cas rendu le 09/04/2021 les éléments suivants :

"Considérant qu'au surplus le projet s'inscrit dans un ensemble d'opérations situées entre Albiez-le-Vieux et le lieu-dit le Mollard ayant fait l'objet d'autorisations délivrées ou en cours de délivrance, en particulier l'aménagement du secteur Vernette composé notamment de :

- la dépose de l'ancien télésiège Vernette;
- le démantèlement du téléski Châtel;
- la création d'un nouveau téléski d'une longueur de 700m, d'un local de commande proche du moteur aval et de 11 pylônes et d'une capacité de 1 500p/h maximum
- l'aménagement du front de neige composé notamment :
  - du démantèlement de l'ancien téléski "Escargot" et de son local de commande;
  - des terrassements d'un volume d'environ 35000m<sup>3</sup> en équilibre remblais déblais sur une surface de 3,3 ha pour reprofiler 1,2 ha de piste;"

"Considérant que les deux opérations précitées et celle faisant l'objet de la présente demande d'examen au cas par cas:

- constituent un seul et même projet global au sens de l'article L 122-1-111 du code de l'environnement';
- qu'elles couvrent une surface d'aménagement de pistes supérieure à 4 ha, laquelle entre dans le champ de l'étude d'impact systématique au titre de la rubrique n°43 annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement ;"

"Concluant que :

Au vu de l'ensemble des informations fournies par le pétitionnaire, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente décision, le projet d'aménagement de la piste Nouvelle situé sur la commune d'Albiez-Montrond (73) est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe III de la directive 2011/92/UE modifiée du 13 décembre 2011 susvisée et justifie la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Les objectifs spécifiques poursuivis par la réalisation de cette évaluation environnementale sont notamment:

- la définition d'un périmètre de projet pertinent au regard des différentes opérations passées et envisagées ;
- l'établissement d'un état initial de l'environnement consolidé à l'échelle du projet global, notamment au regard des milieux naturels et de la biodiversité (recherche d'habitats et d'espèces protégées), des espaces agricoles ....."

Une réponse complète et/ou une prise de décision sont donc attendue à ce sujet.

2. A la lecture de l'avis de l'Autorité Environnementale et des réponses apportées par le Maître d'Ouvrage dans son mémoire de réponse, il semble qu'il y ait une incohérence

quant à l'utilisation ou non de la neige de culture et donc de la ressource en eau dans les items 5 et 12. L'AE pose la question sur l'impact de la piste "La Nouvelle" et du nouveau télésiège de la Vernette vis-à-vis de cette ressource. Qu'en est-il réellement ? Ce point particulier a-t-il été analysé ?

3. Les études, réunions et informations du public réalisées en amont de l'enquête ne sont pas mentionnées dans le dossier du projet. Il en ressort une interrogation légitime du public. Cet état de fait n'est-il qu'une omission de documents administratifs existants, une impossibilité temporelle quelconque, ou un autre problème ?
4. En paragraphe 5.4 de l'étude d'impact (page 234), il est fait mention d'une sollicitation de la "Maison Technique du Département de la Maurienne" et de son avis favorable concernant la traversée de la D80 au col du Mollard. Afin d'apporter un éclairage certains sur ce point, le MO fournira les courriers afférents à ce point.
5. Le franchissement de voirie au col du Mollard pour rejoindre le futur télésiège du col interpelle de nombreux observateurs. Une autre solution telle que le passage sous voirie à l'identique de celle de la piste "pré perroux" a-t-elle été envisagée ? (proposition\_Variante col du Mollard).
6. Suite à discussion avec des représentants du milieu agricole de la commune, il semblerait que certaines erreurs et/ou omissions apparaissent dans la note sur la thématique agricole. La contribution du GAEC Laurent et Frédéric VIONNET (RD\_104 Note jointe) ci-après amène quelques précisions sur les attentes formulées.
7. Thématique agricole : Page 20 – Conclusions : "Cette étude a été l'occasion de présenter le projet global de restructuration du domaine skiable d'Albiez-Montrond aux agriculteurs de la commune en présence du directeur des services des pistes ..." Il n'existe aucune trace de cette réunion dans le dossier ni liste des participants ?
8. En redondance sur certains points, les propositions mentionnées en pièces jointes (Propositions\_ RD15\_Note jointe\_ Contribution M.COMBAZ Pierre) interpellent sur les solutions à apporter aux traitements des terrassements. Quelle réponse à fournir ?
9. Bien que non systématiquement écrites, de nombreuses remarques concernant le manque d'une ou plusieurs réunions de concertation et d'information sont régulièrement posées. Cette attente semble nécessaire aux contributeurs à cette enquête. A-t-il été envisagé d'y remédier ?
10. De nombreuses interrogations se portent sur la nécessité du démontage du télésiège de La Vernette. Il serait souhaitable que le gestionnaire des pistes apporte un éclairage sur le coût de remise à hauteur de cet ancien équipement et/ou de la reconstruction d'un équipement de même type plus moderne.

## **PIECES JOINTES**

Les notes annexées aux contributions et nécessaires à la bonne compréhension des remarques du PV ont été insérées en pièces jointes. De même certaines propositions ci-après pourraient amener un éclairage nouveau sur le projet.

### ***Notes jointes aux contributions***

1. RD104\_Note jointe\_ Contribution GAEC de la Fontanette.

### ***Propositions***

1. Propositions\_ RD15\_Note jointe\_ Contribution M.COMBAZ Pierre,
2. Proposition\_ Variante téléski du col,
3. Proposition\_ Variante téléski La Vernette.

### ***Presse***

1. Presse\_220713\_Parution DL,
2. Presse\_220714\_Parution\_LM,
3. Presse\_220729\_Parution DL,
4. Presse\_220804\_Parution\_LM.

Pierre Combaz

Chalet Pré Fleury

Montée du col – Albiez-Montrond

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je suis très attaché à Albiez, j'ai 69 ans, et je fais du ski à Albiez depuis au moins 60 ans. Mes grands-parents, agriculteurs en bas du village, louaient un appartement aux vacanciers depuis les années 60. Il suffisait de pousser un peu sur les bâtons pour prendre le télésiège du Châtel alors largement fréquenté par toutes les générations. Les enfants s'arrêtaient d'abord au pied du mur du Châtel et, dès qu'ils savaient tourner et bien garder les skis parallèles lors de la montée, ils allaient jusqu'en haut. Depuis 25 ans, je mets en location un chalet le long de la montée du col près des pistes.

L'enquête publique concerne l'aménagement de la piste La Nouvelle et des télésikis de la Vernette (télésiège de la Vernette et télésiège du col). L'étude d'impact est très complète, mais son objet reste limité et elle intervient malheureusement après le démontage complet du télésiège de la Vernette et la décision de fermer et démonter le télésiège du Châtel.

Albiez-Montrond peut être fière d'avoir vu passer deux fois le tour de France, rendant ainsi célèbre le col du Mollard emprunté dès le mois de juin par nombre de cyclistes, motards, rallyes touristiques automobiles. Pour cela aussi, elle doit préserver ses paysages.

Avant de formuler des observations sur le dossier mis à l'enquête, permettez-moi quelques remarques sur l'évolution du domaine skiable d'Albiez.

Je comprends les difficultés dans lesquelles se trouve la station d'Albiez-Montrond, suite notamment d'une part au manque de neige pendant plusieurs saisons, et d'autre part à l'arrêt de la station un hiver à cause du covid, et salue l'action des élus et de leur partenaires (dont SSDS).

Il me semble que, malheureusement, cette situation a conduit à des décisions guidées par des motifs d'équilibre financier – certes légitimes – sans prendre en compte suffisamment les skieurs et les professionnels du ski. L'intérêt d'une remontée mécanique, c'est de permettre une belle et longue descente avec une dénivelée la plus importante possible, avec quelques pistes exigeantes pour les bons skieurs, le club des sports (vivier de futur.e.s monitrices et moniteurs), les compétitions (j'ai souvenir il y a longtemps d'un grand prix d'Albiez avec une épreuve de descente sur la piste des Teppes dont le télésiège est à l'arrêt depuis plusieurs années ... avant démontage).

Je regrette que la logique une piste/un télésiège n'ait pas été maintenue, que le télésiège de la Vernette ait été démonté et les pylônes enlevés, avant qu'une solution alternative ne soit mise en œuvre. De plus il n'est pas démontré qu'une rénovation du télésiège de la Vernette eût été plus coûteuse que la construction de 2 télésikis et le démontage d'un télésiège.

Il reste actuellement pour se faire plaisir, voire un peu peur :

- La piste rouge Praz Radet, difficilement accessible par le télési du crêt de l'Ane (télési qui « saute » au départ, mentionné « difficile » sur le plan des pistes, et rapidement saturé).
- La piste rouge Plan corbé, malheureusement amputée de sa partie finale à partir de la traversée de la directissime.

Enfin je souhaiterais que le télési du Chatel soit maintenu en service jusqu'à l'ouverture des téléskis de la Vernette et du Col, même si des travaux étaient nécessaires pour cette prolongation. Si non à quoi bon continuer d'enneiger une piste si l'alternative, arrivé en bas, est de prendre un bus. Nos vacanciers aiment Albiez, nombreux sont ceux qui y reviennent, mais il ne faudrait pas abuser de leur patience en abandonnant trop longtemps le secteur Vernette.

Concernant le dossier soumis à enquête publique, je formule les observations suivantes :

1) Sur le projet de télési de la Vernette :

Le beau paysage d'Albiez comporte trois éléments du relief remarquables : Le Mont Emy (« monter jusqu'à la croix d'Emy »), la colline des Contamines (« faire le tour des Contamines »), et le Chatel (« monter à la Croix du Chatel », « faire le tour du Chatel »). Les terrassements prévus à l'arrivée du télési de la Vernette auront un impact visuel important ( cf étude d'impact notamment pages 183, 382 ). Je suis convaincu que cet impact peut être réduit en modifiant la géométrie du projet. Celle-ci ne figure pas de façon détaillée dans le dossier d'enquête (pas de coupes ) alors que c'est le cas pour le télési du Col.

Concernant les terrassements : Sur le plan masse, on peut voir que plus de la moitié des 669 m de longueur sont concernés par des terrassements. Le volume de ces terrassements (cf page 42) est très important, notamment pour la gare d'arrivée, et comporte 4150 m<sup>3</sup> de déblais, 1300 m<sup>3</sup> de remblai, ce qui laisse 4150 – 1300 = 2850 m<sup>3</sup> de terre à évacuer soit l'équivalent d'un cube de 14 m de coté.

Je demande que le projet de télési de la Vernette soit revu en considérant comme prioritaire la préservation du site et des sols agricoles constitués par des prairies pâturées au printemps et à l'automne et fauchées l'été pour les terrains les moins pentus (production de lait transformé en Beaufort à la coopérative des Arves).

Cela devrait être possible :

- en demandant au bureau d'études du télési de faire du « sur mesure », de n'appliquer que les normes strictement nécessaires, et d'utiliser toutes les dérogations possibles. Le coût d'un complément d'études pourrait être compensé par un moindre coût des travaux.
- en acceptant, dans la partie basse, que la piste de montée ne soit pas strictement parallèle au câble même si le confort du skieur est un peu dégradé. Cela évitera des terrassements.
- en acceptant, dans la partie haute, de réduire à 1 m la largeur de la piste de montée, d'y accepter un dévers raisonnable, et de compléter cette largeur si nécessaire en travaillant la neige en début de saison.
- en réduisant la longueur et la surface de la gare d'arrivée au minimum technique nécessaire pour le débarquement des skieurs en sécurité, en utilisant la possibilité évoquée dans l'arrêté du 31/8/21 du Préfet de la Savoie autorisant sous condition le raccourcissement de la « distance horizontale entre le début de la zone de débarquement et l'appui suivant du câble » ( cf le permis d'aménager – annexe page 7/28 ) .



2) Sur le projet de téléski du Col :

Le remplacement de la télé-corde prévue initialement par un téléski ayant moins d'impact sur les parcelles agricoles constitue une évolution positive du projet.

3) Sur le devenir des déblais excédentaires et la restauration des sols :

- la réduction du volume des terrassements pourrait rendre caduc, heureusement, le projet d'étaler des déblais sur des prairies agricoles au lieu-dit l'Impène.

- la note sur la thématique agricole figurant en annexe de l'étude d'impact pages 371 à 389 donne des préconisations précises concernant la préservation des sols agricoles pendant et après les travaux. Ces mesures devraient être intégrées au coût des travaux.

4) Sur la traversée de la RD80 au col du mollard par les « piétons-skieurs » :

L'étude d'impact aborde cet aspect, principalement page 234. La mise en place d'une « signalétique dynamique » est préconisée.

Ces mesures me paraissent insuffisamment précises pour assurer la sécurité des enfants que les parents laissent skier seuls (à partir de 10 ans ....). Les skieurs-piétons doivent être clairement prioritaires, et perçus comme tels par les automobilistes, y compris lorsqu'il neige et qu'il y a du brouillard.

C'est pourquoi je propose que soient mises en place pendant toute la durée de la saison d'hiver :

- l'identification précise, par un balisage, de l'endroit où traverser la route (largeur d'un passage-piétons classique).

- la mise en place de feux tricolores actionnés par le skieur par un bouton-poussoir bien visible (dispositif existant en ville). Ainsi les parents pourront dire à leurs enfants : « tu déchausses, tu appuies sur le bouton, et tu attends le feu vert pour traverser. Quand le feu devient orange, où qu'il est rouge, tu ne traverses pas ».

Je vous remercie pour votre attention, et vous prie de recevoir, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération.

Signé Pierre Combaz

## RD104\_Note jointe

Monsieur le commissaire enquêteur,

Exploitants agricoles à Albiez-Montrond, nous tenons à apporter cette contribution après lecture des divers éléments portés dans le dossier de l'enquête publique.

L'étude d'impact fait ressortir un niveau d'incidence fort pour l'agriculture et utilise souvent comme source : « La note thématique agricole du 11/01/2022 » rédigée par Cultur' Alpes.

Cette note nous interpelle sur de nombreux points et plus spécifiquement au sujet de l'aménagement du secteur Vernet.

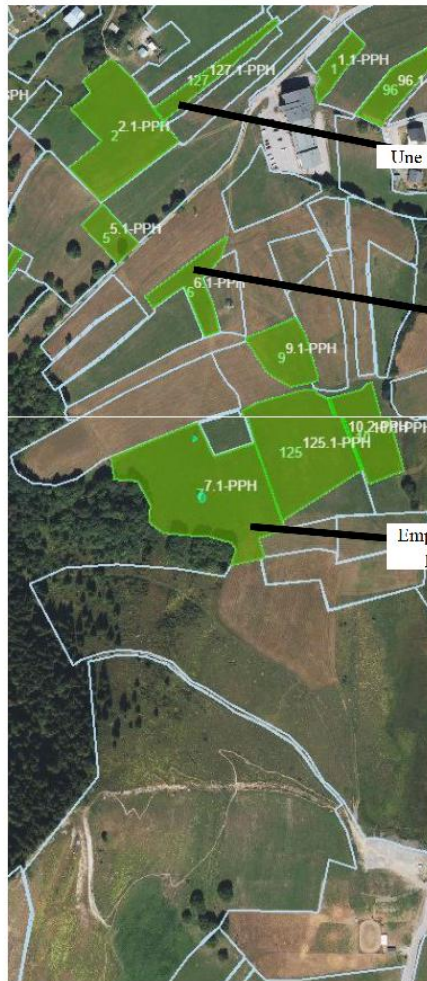
Nous ne reprendrons que quelques-uns de ces points dans le tableau ci-dessous et indiquerons nos remarques.

Extraits de la note thématique agricole	Remarques
<p>« Cette note thématique est rédigée suite à des entretiens (présentiels et téléphoniques) avec les différentes parties prenantes : les agriculteurs concernés, les représentants du domaine skiable, la mairie, ... » (METHODE DE TRAVAIL p4)</p> <p>« Cette étude a été l'occasion de présenter le projet global de restructuration du domaine skiable d'Albiez aux agriculteurs de la commune en présence du directeur des services des pistes pour certains entretiens » (CONCLUSIONS p20)</p>	<p>* Nous n'avons jamais été contactés ni par le maître d'ouvrage (la mairie), ni par le directeur du service des pistes, alors que nous sommes <b>agriculteurs de la commune et concernés</b> par les aménagements du secteur Vernet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Démontage du TK du Châtel (non mentionné dans la note thématique mais indiqué dans le dossier d'étude d'impact)</li><li>- Construction du TK de la Vernet</li></ul> <p>(=&gt; voir en page suivante la localisation des surfaces que nous exploitons)</p>
<p>« Le tableau et la carte suivante reprennent les surfaces concernées par les emprises de terrassement de piste du télésiège de la Vernet, pour chaque exploitant (source : ilots PAC déclarés et dessins par les agriculteurs) » (LE PROJET ET SES INTERACTIONS AVEC L'AGRICULTURE p13)</p>	<p>* Nous avons contacté les 5 exploitants mentionnés dans le tableau :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Olivier Metaiz, GAEC Keskidi a bien été visité,</li><li>- Michel Chêne, GAEC les P'tits Chêne aussi mais pour le projet du TK du Col et non celui de la Vernet.</li><li>- Quant aux trois autres, ils n'ont vu personne...</li></ul> <p>* La carte « Localisation des emprises de terrassement concernant chaque exploitant agricole, piste de télésiège de Vernet » est inexacte (erreurs de localisation, oublis d'exploitants). De plus, les terrassements liés aux implantations de pylônes n'apparaissent pas.</p>
<p>« Une partie des agriculteurs n'est d'ailleurs pas prête à donner son accord pour les servitudes de passage. » (LES RELATIONS STATION-AGRICULTEURS p 4)</p>	<p>* Il y a <b>confusion entre l'exploitant (agriculteur) et le propriétaire</b> du (des) terrain(s) : seul ce dernier est concerné par les servitudes de passage et les agriculteurs ne sont pas propriétaires de tous les terrains qu'ils exploitent.</p>
<p>« Il devra être prévu des réunions au moins avec les exploitants (...) Ces réunions seront organisées dans les meilleurs délais pour pouvoir intégrer le résultat des discussions dans le projet final. » (PRISE EN COMPTE DES BESOINS ET CONTRAINTES DES AGRICULTEURS / COMMUNICATION AVEC LA PROFESSION AGRICOLE p19)</p> <p>« Les travaux seront programmés dès le début de l'automne (après le 1<sup>er</sup> septembre), les exploitants concernés seront invités à faucher leur parcelle avant l'installation du chantier, quitte à anticiper la fauche. » (PRISE EN COMPTE DES BESOINS ET CONTRAINTES DES AGRICULTEURS / PLANNING DE CHANTIER p19)</p>	<p>* La note de synthèse est datée du 11 Janvier 2022. Nous sommes le <b>22 Août ...et toujours aucun contact...</b></p> <p>* On peut noter une certaine <b>méconnaissance</b> des pratiques agricoles : en ce qui nous concerne, après la fauche (juillet/août), nous « réutilisons » le secteur Vernet (courant octobre) pour de la pâture (vaches laitières// traite) durant une quinzaine de jours lorsque nous redescendons d'alpage.</p>

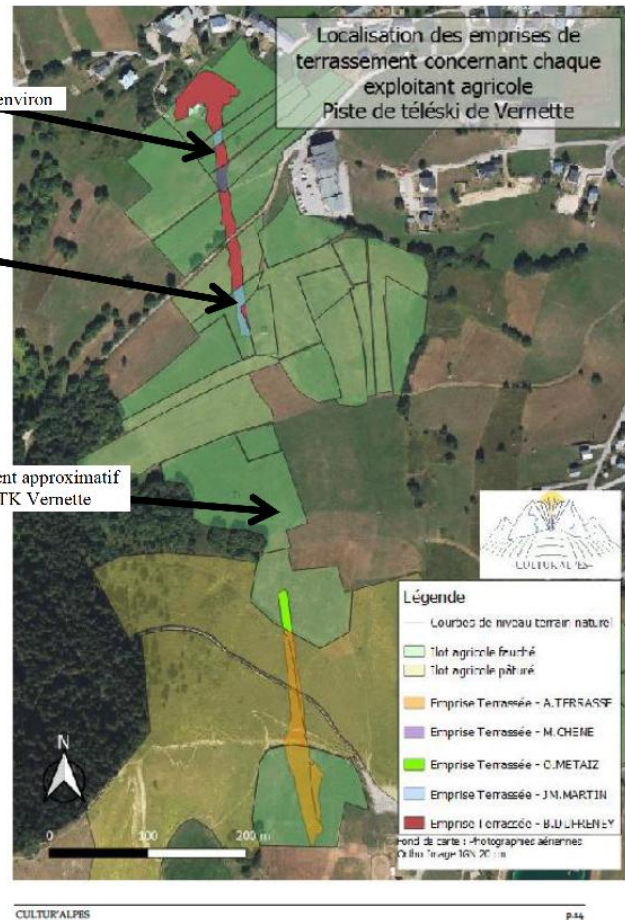


## Localisation en vert des surfaces que nous exploitons : secteur Vernette

(extrait de notre Registre Parcellaire Graphique de 2022)



Lien avec la carte « Localisation des emprises de terrassement concernant chaque exploitant agricole, piste de téléski de la Vernette » (Note sur la thématique agricole p14 et étude d'impact p 199)



**Nous demandons à ce que la carte « Localisation des emprises de terrassement concernant chaque exploitant agricole, piste de téléski de la Vernette » soit corrigée afin qu'elle présente la réalité du terrain :**

- **intégralité des travaux projetés** (démontage du TK du Châtel, construction du TK de la Vernette avec localisation des terrassements des pylônes)

=> Superposition possible des cartes : « projets d'aménagement et aires d'étude » (note en réponse à l'avis de la MRAE p 6) et « Incidences attendues du projet sur les habitats TK de la Vernette » (étude d'impact p215) qui reprend la situation des ancrages des pylônes TK du Châtel et TK de la Vernette.

- **liste correcte des exploitants et localisation des emprises de terrassement correspondantes**

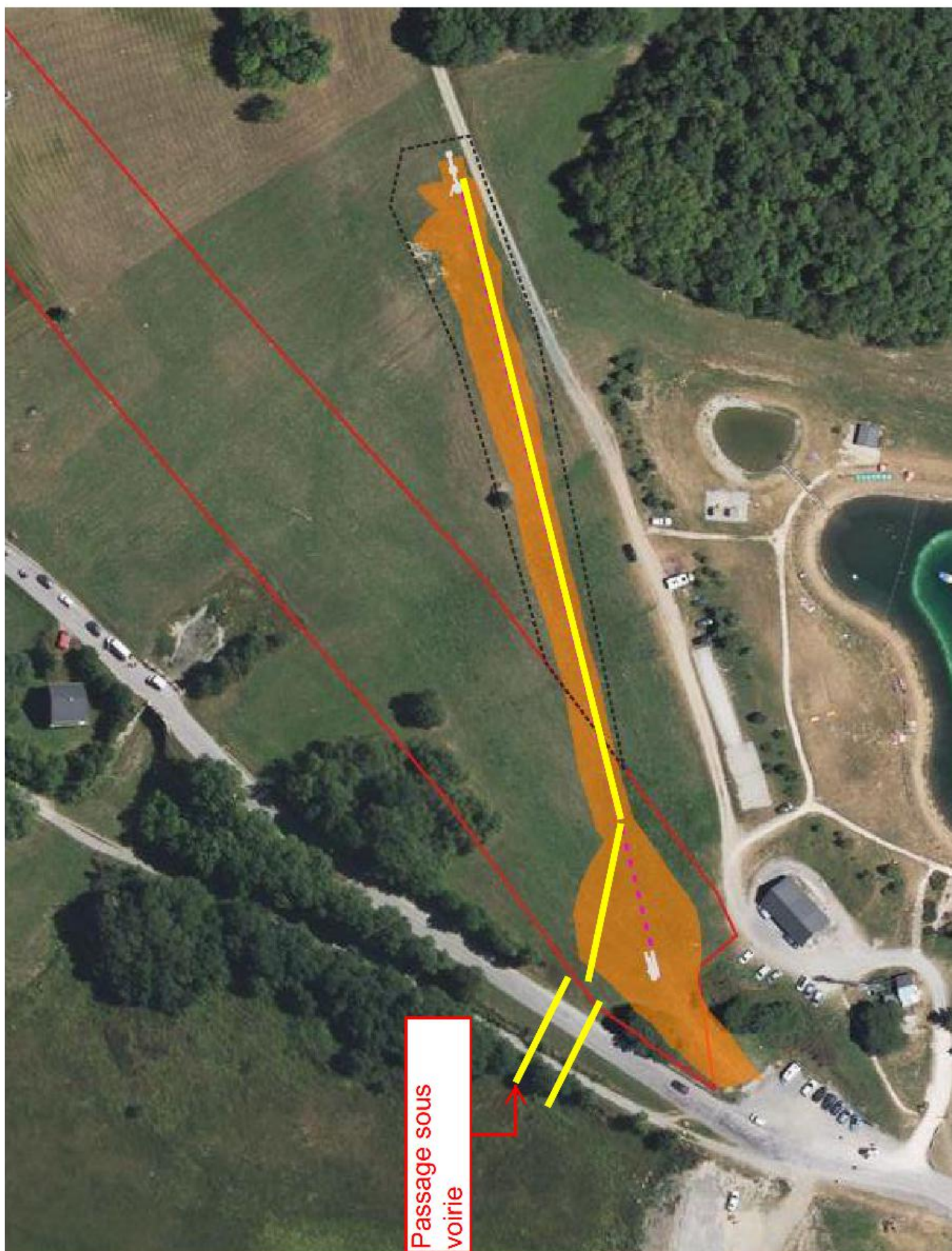
=> Rencontres avec tous les exploitants : au moins déjà avec l'interlocuteur « référent » du maître d'ouvrage.

Les différents documents de l'étude d'impact devraient ainsi être mis à jour, entre autre : pertes temporaires et permanentes de surface de prairie, tableau des exploitants agricoles concernés, MR-11, MR-12, MR-13, ...

Enfin, nous pourrions avoir des informations plus précises concernant d'autres points du dossier : stockage du matériel sur sites déjà anthropisés, purge des massifs (TK du Châtel), clôture des zones de travaux, ...

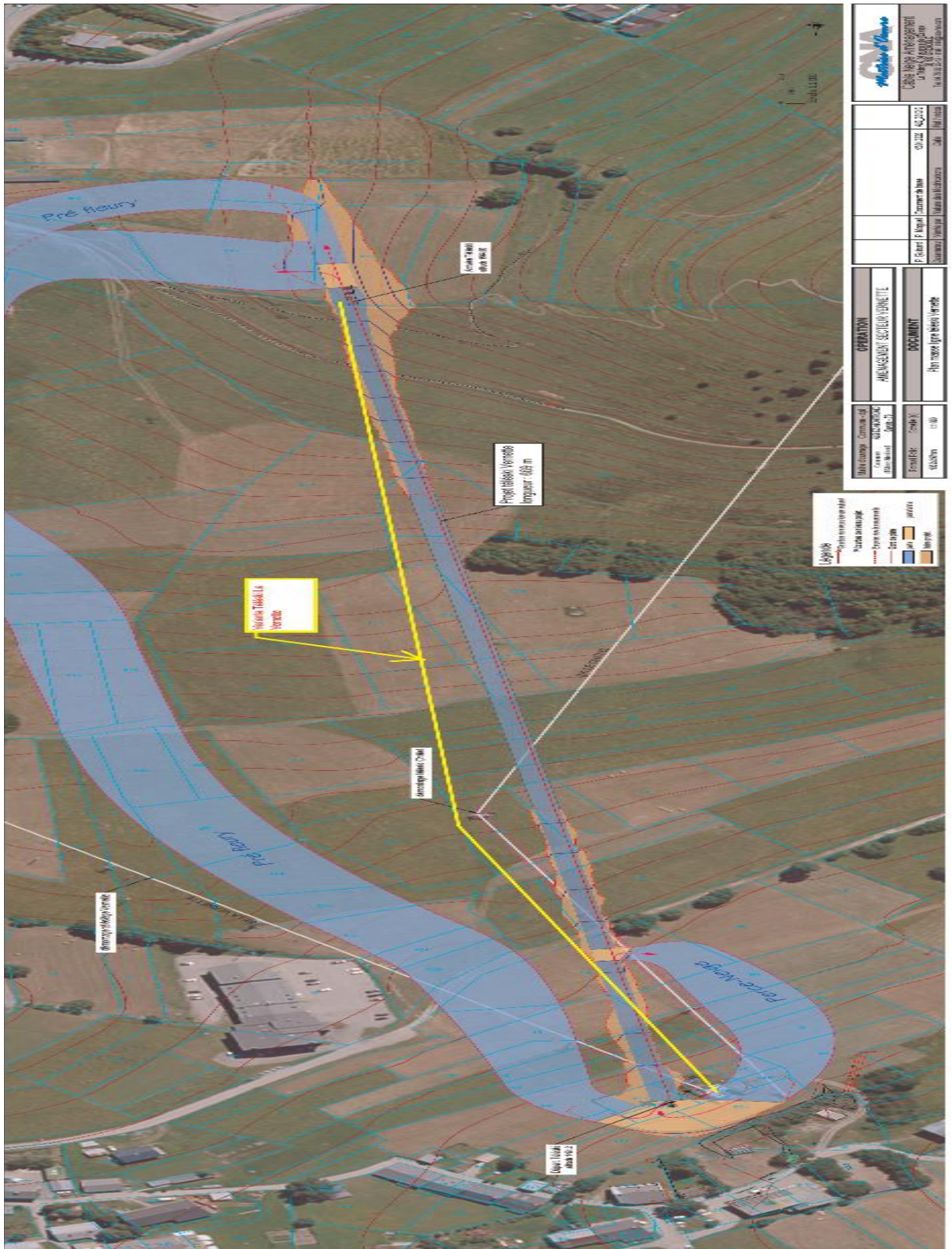
**Laurent et Frédéric VIONNET, GAEC de la Fontanette (élevage laitier)**







Proposition\_ Variante télési La Vernette





# ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics  
• ledauphine.marchespublics-eurolegaux.com

Publiez vos formalités  
• ledauphine.vieessocietes-eurolegaux.com

## CONTACT SAVOIE

04 79 33 86 72  
LD7legaux73@ledauphine.com



## Le Journal d'Annonces Légales de référence

Membres agréés : Directeurs centraux de la presse écrite de la Savoie, les éditeurs des journaux quotidiens et hebdomadaires publiés en Savoie et en Haute-Savoie, les éditeurs de la presse écrite en Savoie et en Haute-Savoie en publication à distance sur la plateforme de presse, n° 79 33 86 72 du 15/06/2022.

### MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

**Avis d'attribution**

**OPAC DE LA SAVOIE**

**Avis d'attribution**

M. Fabrice HANAU - Directeur général  
9 rue Jean Girard-Madoux  
73004 CHAMBERY CEDEX  
Tél : 04 79 33 86 40 - Fax : 04 79 33 86 59 76  
e-mail : correspondance@opac-savoie.fr  
Site : [www.opac-savoie.fr](http://www.opac-savoie.fr)  
SIRET : 7342054700010  
**Objet :** CHAMPAGNY EN VAIOISSE Place St Clair - Construction de 3 logements locatifs et de locaux communaux - Marchés de travaux  
**Référence acheteur :** 210615VX02  
**Nature du marché :** Travaux  
**Procédure adaptée**  
**Classification CPV :**  
Principale : 45232200 - Travaux de gros ouvrages  
Attribution du marché  
**LOT N° 001 - MENUISERIES EXTERIEURES**  
Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.  
**LOT N° 003 - MENUISERIES INTERIEURES** variantes exigées pour le lot 03 avec réponse obligatoire à l'offre de base  
01 Trappes de visite des gaines de logements  
02 Serrures à clés orientales  
03 Protections auto-adhésives  
04 Profilés d'aluminé de cloison  
05 Signalétique  
06 Panneaux de signalisation  
Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.  
**LOT N° 09 - CHAUFFAGE PLOMBERIE**  
**Nombre d'offres reçues :** 2  
**Date d'attribution :** 04/07/22  
**Marché n° :** 22 169  
JOLY ET FILS ELECTRICITE, à La Plati, 73350 CHAMPAGNY EN VAIOISSE  
Mondat HT : 59 000,00 €  
**LOT N° 13 - SERRURERIE**  
**Nombre d'offres reçues :** 2  
**Date d'attribution :** 04/07/22  
**Marché n° :** 22 170  
BELLET INDUSTRIE, 21 Plaine de Longefan, 73300 LA TOUR EN MAURINE  
Mondat HT : 20 907,80 €  
Envoyé le 06/07/22 à la publication  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE:  
<https://www.marches-publics.info>

### Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE

**Avis d'appel public à la concurrence**

M. Le Président  
8 rue Céléstin Frappier  
BP 1  
73707 SEEZ - Cedex  
Tél : 04 79 41 01 63  
e-mail : correspondance@haut-tarentaise.com  
Site : <http://www.haut-tarentaise.com>  
SIRET : 2475025420015  
**Principales activités / du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des administrations publiques.  
Cela implique un marché  
**Objet :** Loyer d'autorisation ou système d'engouement des chalets sur la commune de Bourg Saint Maurice  
**Référence acheteur :** YV05  
**Type de marché :** Services  
**Procédure :** Procédure adaptée ouverte  
**Durée :** 14 mois  
**Description :** Dans le cadre de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) souhaite réguler le système d'engouement des chalets situé sur la commune de Bourg Saint Maurice conformément au décret n° 2019-529 du 15-05-2019 à ses décrets modificatifs n° 2019-339 et n° 2019-336.  
**Classification CPV :**  
Principale : 90714000 - Services de contrôle de la sécurité environnementale  
Complémentaire(s) : 90711010 - Evaluation des risques et dangers sûre que pour la construction  
90721800 - Services de protection contre les risques ou dangers naturels  
**Forme du marché :** Conditions relatives au contrat  
Conditions particulières d'exécution : NON  
**Conditions de participation**  
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**  
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :  
- Copie ou des jugements prononcés, si le candidat est un entrepreneur judiciaire.  
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :  
- Déclaration attestant les chiffres d'affaires globaux et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.  
- Déclaration attestant de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.  
- Formulaire DC1 - Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daf/formulaires-declaration-du-candidat>)  
- Formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou au nom du groupement/coopérateur à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daf/formulaires-declaration-du-candidat>  
**Critères d'attribution :**  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
- 40% Valeur technique de l'offre  
- 10% Délai d'exécution  
- 50% Prix  
**Remise des offres :** 06/09/22 à 12h00 au plus tard.  
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** Français  
**Unité monétaire utilisée, Feuille :**  
Monnaie utilisée, Feuille :  
Modalités d'ouverture des offres :  
Lieu : SEEZ  
**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE - 2 place de Verdun, BP 118 38022 Grenoble - cedex. Tél : 04 76 42 90 00  
Fax : 04 76 42 92 88  
e-mail : grenoble.tribunal-administratif@jud.fr  
web : <http://tribunaux.tribunal-administratif.fr>  
Envoyé à la publication le : 06/07/22  
Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

### Lot N° 2 - TERRASSEMENT

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
- 40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du minimum technique  
- 60% Le Prix des prestations à l'acte d'engagement  
**Remise des offres :** 22/07/22 à 17h00 au plus tard.  
**Envoyé à la publication le :** 06/07/22  
Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegaux.com>

## VILLE DE LA MOTTE-SERVOLEUX

**Avis de marché**

**Organisme acheteur :** VILLE DE LA MOTTE-SERVOLEUX  
BP 20043 - 73201 LA MOTTE-SERVOLEUX CEDEX  
**Objet :** Travaux de terrassement et de déblaiement  
**Description :** Dans le cadre de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) souhaite réguler le système d'engouement des chalets situé sur la commune de Bourg Saint Maurice conformément au décret n° 2019-529 du 15-05-2019 à ses décrets modificatifs n° 2019-339 et n° 2019-336.  
**Classification CPV :**  
Principale : 90714000 - Services de contrôle de la sécurité environnementale  
Complémentaire(s) : 90711010 - Evaluation des risques et dangers sûre que pour la construction  
90721800 - Services de protection contre les risques ou dangers naturels  
**Forme du marché :** Conditions relatives au contrat  
Conditions particulières d'exécution : NON  
**Conditions de participation**  
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**  
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :  
- Copie ou des jugements prononcés, si le candidat est un entrepreneur judiciaire.  
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :  
- Déclaration attestant les chiffres d'affaires globaux et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.  
- Déclaration attestant de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.  
- Formulaire DC1 - Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daf/formulaires-declaration-du-candidat>)  
- Formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou au nom du groupement/coopérateur à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daf/formulaires-declaration-du-candidat>  
**Critères d'attribution :**  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
- 40% Valeur technique de l'offre  
- 10% Délai d'exécution  
- 50% Prix  
**Remise des offres :** 06/09/22 à 12h00 au plus tard.  
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** Français  
**Unité monétaire utilisée, Feuille :**  
Monnaie utilisée, Feuille :  
Modalités d'ouverture des offres :  
Lieu : SEEZ  
**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE - 2 place de Verdun, BP 118 38022 Grenoble - cedex. Tél : 04 76 42 90 00  
Fax : 04 76 42 92 88  
e-mail : grenoble.tribunal-administratif@jud.fr  
web : <http://tribunaux.tribunal-administratif.fr>  
Envoyé à la publication le : 06/07/22  
Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

## SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE

**Avis d'attribution**  
Marché d'ordonnement - pilotage - coordination

**POUVOIR ADJUDICATEUR**  
Société d'Aménagement de la Savoie, mandataire agréé au nom et pour le compte du Département de la Savoie  
137 Rue François Guizot - 73000 CHAMBERY  
Tél : 04 79 26 76 75  
**Adresse ou profil de l'acheteur :**  
<https://www.sad-savoie.com>  
**TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :**  
Collectivité territoriale  
**OBJET DU MARCHÉ**  
Marché d'ordonnement, pilotage, coordination pour la rénovation thermique et financière de la réhabilitation du collège « La Bourne » à BOZEL (73350)  
Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Services  
**Lieu principal de prestations :** BOZEL (73350)  
Code NUTS FR02  
**L'avis implique un marché public**  
Description succincte du marché ou de l'acquisition/vente implicite : Marché d'ordonnement, pilotage, coordination  
**Classification CPV :** 71521000  
**Valeur totale finale du marché :** 28 000,00 € HT  
**PROCÉDURE**  
Type de procédure : Ouverte  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :  
- Prix des prestations : Pondération 90 %  
- Valeur technique : Pondération 10 %  
**RENSEIGNEMENT D'ORDRE ADMINISTRATIF**  
Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : A620-056  
**Avis de marché :** 2012/22/S/209-547594 du 27/10/2021  
**ATTRIBUTION DU MARCHÉ**  
INTITULE : Ordonnement Pilotage Coordination  
**DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :** 19 avril 2022  
**NOMBRE D'OFFRES REÇUES :**  
**NON ET ADRESSE DU TITULAIRE :**  
MERCURIE DE ACERTA - 75003 PARIS  
**INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :**  
Valeur totale finale du marché : 28 000,00 euros  
**RENNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCIÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :** non  
**AUTRES INFORMATIONS :**  
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 08/07/2022  
Références du l'avis initial paru au Dauphiné Libéré : Révision N° 27818/809 du 27/10/2021  
**PROCÉDURE DE RECOURS :**  
Instance chargée des procédures de recours :  
1. instance administrative de Grenoble : 2, place Verdun - BP 118 - 38022 Grenoble Cedex  
Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 92 88  
Mail : [gre-nole-tribunaux-admin@tribunaux.fr](mailto:gre-nole-tribunaux-admin@tribunaux.fr)  
2. instance judiciaire de Grenoble :  
MERCURIE DE ACERTA - 75003 PARIS  
Tél : 04 76 42 90 00  
Mail : [gre-nole-tribunaux-admin@tribunaux.fr](mailto:gre-nole-tribunaux-admin@tribunaux.fr)  
**DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :** 06/07/2022

### Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

## DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Avis d'appel public à la concurrence**

**LE POUVOIR ADJUDICATEUR**  
Chez Sylvainne Habitat - 2 place de Verdun, BP 118 38022 Grenoble - cedex. Tél : 04 76 42 90 00  
Fax : 04 76 42 92 88  
e-mail : grenoble.tribunal-administratif@jud.fr  
web : <http://tribunaux.tribunal-administratif.fr>  
**Objet :** SERVICES POSTAUX ET DE VAGUEMESTRE POUR LES SERVICES DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE  
**Procédure :** Procédure adaptée  
**Forme du marché :** Division en lots : oui  
**LOT N° 04 - MSD BASSIN ANCIEN :** Collecte et affranchissement du courrier  
**LOT N° 08 - MSD MAURICINE :** Affranchissement du courrier  
**LOT N° 10 - MSD AXANT PAYS SAVOYARD :** Collecte et affranchissement du courrier  
**LOT N° 12 - Distribution du courrier interne entre plusieurs sites répartis sur le Département de la Savoie**  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif.  
**Remise des offres :** 06/09/22 à 12h00 au plus tard.  
**Envoyé à la publication le :** 06/07/2022  
Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur : <https://www.marches-publics.info>

## GILLY MAIRIE DE GILLY SUR ISERE

**Avis d'appel public à la concurrence**

M. PIERRE LOUBET - MAIRIE  
1 PLACE DE LA HAUTE  
73200 GILLY SUR ISERE  
**Groupement de communes :** Non  
**Objet :** La présente consultation concerne l'aménagement du Parc de l'Alburn de Gilly sur Isère  
**Référence acheteur :** 2016-154  
**Type de marché :** Travaux  
**Procédure :** Procédure adaptée ouverte  
**Technique d'achat :** Sans objet  
**Lieu d'exécution :** ZAC de la Bèvière 73200 Gilly sur Isère  
**Lot(s) à exécuter :** 45220000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil  
Complémentaires : 45112710 - Travaux d'aménagement paysager et travaux de terrassement  
**Description :** Les travaux concernent principalement la réalisation de travaux préparatoires, de terrassement, d'assainissement, de voirie et de travaux paysager. Les travaux ne font pas l'objet d'un découpage par lots.  
**Classification CPV :**  
Principale : 45220000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil  
Complémentaires : 45112710 - Travaux d'aménagement paysager et travaux de terrassement  
**Forme du marché :** Prestation livrée en lots : oui  
**Les variantes sont-elles acceptées :** Non  
**LOT N° 1 - Paysage et VRD - CPV 45220000**  
Travaux préparatoires, de terrassement, d'assainissement, de voirie et de travaux paysager  
**Conditions de participation**  
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :  
- Site et situation géographique des conditions.  
Le candidat produira une liste des travaux réalisés, en faisant clairement ressortir ceux en lien avec l'objet ou présent marché, au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'adresse et le lieu d'exécution des travaux et précisent si les ont été effectués selon les règles de l'art et menée régulièrement à bonne fin ;  
- Marché réservé : NON  
- Réduction du nombre de candidats : Non  
- Consultation ouverte des entreprises : Oui  
- Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif.  
**RENNEMENTS ADMINISTRATIFS :**  
BRASAS M@citysoft.fr  
Tél : 04 79 37 91 36  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil de l'acheteur : Oui  
Présentation offerte par plateforme électronique : Autorisée  
**Remise des offres :** 05/09/22 à 17h00 au plus tard.  
**RENNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**  
- Les variantes sont-elles acceptées : Si besoin, prière de renvoyer-vous à l'aire par mail à l'adresse [gilly@ville.gilly.fr](mailto:gilly@ville.gilly.fr) ou de vous adresser à l'adresse suivante :  
**Envoyé à la publication le :** 06/07/22  
Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegaux.com>

## AVIS

**Enquêtes publiques**

### COMMUNE D'ALBIEZ-MONTROND

**Avis d'enquête publique**  
Enquête publique concernant l'aménagement de la piste de ski la nouvelle et des téléskis de la Vermette

Par arrêté municipal, le maire d'Albiez-Montrond a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant l'aménagement de la piste de ski la nouvelle et des téléskis de la Vermette, ses domaines skiables d'Albiez-Montrond pour une durée de 30 jours du 21 juin 2022 à 15 heures 00 minutes 00 secondes.  
A cet effet,  
Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° 202200926 du 16 juin 2022, Monsieur André FOURNIEU est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.  
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : Mercredi 28 juillet 2022 à 09h30 au vendredi 26 août 2022 à 12h00.

### Pendant sa durée, le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures d'ouverture (sans réserve des conditions d'accueil possible dans le cadre des mesures éphémères liées à l'épidémie de Covid 19) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 17h sauf jours fériés et aux dates de permanence du Commissaire Enquêteur
- Le dossier pourra en outre être consulté sur le site Internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4131> et un poste informatique avec accès internet gratuit sera mis à disposition du public.

Les observations et réclamations sont consignées par les intéressés :

- Sur le registre d'enquête déposé en Mairie d'ALBIEZ-MONTROND ou adressé par pli cacheté à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND, Chef-lieu 73200 Albiez-Montrond avec la mention « Enquête publique - Aménagement piste la Nouvelle et téléski de la Vermette », qui les visera et les annexes audit registre.
- Sur le registre dématérialisé pendant la durée de l'enquête via le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4131> et l'adresse mail associée [enquete-publique-4131@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4131@registre-dematerialise.fr).

Les observations transmises par courriel seront traitées directement dans le registre dématérialisé et non visibles par les intéressés.

Le Commissaire Enquêteur accepte le public pour recueillir ses observations à la Mairie de ALBIEZ-MONTROND les jours et heures suivants :

**Jeudi 28 juillet, Mardi 09 août et vendredi 26 août 2022.**  
De 09h30 à 12h00.

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie d'ALBIEZ-MONTROND aux heures indiquées ci-dessus d'ouverture au public.

La décision motivée d'être adossée au terme de l'enquête est l'arrêté accordant l'exécution des travaux pour l'aménagement de la piste la Nouvelle et des téléskis de la Vermette sis domaine skiable d'Albiez-Montrond. Le Maire

## VIES DES SOCIÉTÉS

**Constitutions de sociétés**

### SAS DON DE LA NATURE

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Grenoble le 17/05/2022 et du 06/07/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société par actions simplifiée. **Dénomination :** Don de la Nature SAS - 1647 Route des Vies 73200 ALBIEZ-MONTROND. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital à 5 000 €. **Objet :** La production et la vente d'huiles essentielles par tout canal (dont marchés, boutiques, internet), la fabrication et la vente de produits dérivés, de produits cosmétiques, de produits aromatiques par tout canal (dont marchés, boutiques, internet). La vente de mets sucrés ou salés, la vente de boissons, plats restauration. Les activités de commerce, d'import-export, dont matériel agricole, fruits à coques et grandes cultures. La culture et la vente de produits agricoles, en particulier de fruits d'arbre ou d'arbuste, de fruits à coque, légumes, légumes secs, céréales et vente d'activités touristiques, en particulier l'accompagnement de groupes de touristes ou séjours ou d'excursion en France ou à l'étranger. Le conseil et l'animation, en particulier en matière de développement durable, Exercice du droit de vote. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrement :** Les actions d'actions, à l'exception des actions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Mme Virginie MIRON DEMARTEAU 1558 Route de la Plan du Maréchal 73270 BEAUFORT La Société sera immatriculée au RCS de CHAMBERY. **La Présidente**

## GAELLE MADELON SHIATSU

**Avis de constitution**

Suivant acte SSP en date à SONAZ du 06/07/2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société à responsabilité limitée à associé unique. **Dénomination :** GAELLE MADELON SHIATSU Siège : 143 rue de la République 73000 SONAZ. **Objet social :** Pratique du shiatsu, en son individu ou collectif, en cabinet, en entreprise ou milieu collectif ; pratique de soins et dérivés corporels par l'intermédiaire de techniques énergétiques ou autres, en vue d'obtenir une détente ou mieux être global de la personne ; actions de soin et de la santé, gestion du stress ; organisation de manifestations notamment stage, séminaires, salons, conférences, voyages à but pédagogique ; engagement aux techniques de soins, en arts énergétiques, avec ou sans différents supports, susceptibles de valoir l'accompagnement, vente de produits naturels ou digests en son objet social. **Durée :** 99 ans à compter son immatriculation de la Société au RCS Capital à 1 000 €. **Gérance :** Gaëlle MADELON demeurant 143 rue de la République 73000 SONAZ immatriculation de la Société au RCS de CHAMBERY. **La Présidente**

## GROUCHO HOLDINGS LIMITED

**Clôture de liquidation**

Numéro d'entreprise : 1508661 (EN LIQUIDATION VOLONTAIRE)

**Clôture de liquidation**

Avis est oremment donné que, conformément à la Loi de 2004 sur les sociétés des Vies Vieilles britanniques (The Virgin Islands Business Companies Act), telle qu'amendée, la liquidation volontaire de Groucho Holdings Limited a été ordonnée le 21 juin 2022 et l'Associé Représentatif de Groucho Holdings Limited, Town, Trelia, les Vieilles Vieilles britanniques, a été nommé en vertu de la Loi de 2004 sur les sociétés des Vies Vieilles britanniques à soumettre les détails de leurs créances à la liquidation dans les 14 jours suivant la publication du présent avis en contactant [enquete-publique@tribunaux-administratif.fr](mailto:enquete-publique@tribunaux-administratif.fr).

## COMMUNE D'ALBIEZ-MONTROND

**Avis d'enquête publique**  
Enquête publique concernant l'aménagement de la piste de ski la nouvelle et des téléskis de la Vermette

Par arrêté municipal, le maire d'Albiez-Montrond a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant l'aménagement de la piste de ski la nouvelle et des téléskis de la Vermette, ses domaines skiables d'Albiez-Montrond pour une durée de 30 jours du 21 juin 2022 à 15 heures 00 minutes 00 secondes.  
A cet effet,  
Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° 202200926 du 16 juin 2022, Monsieur André FOURNIEU est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.  
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : Mercredi 28 juillet 2022 à 09h30 au vendredi 26 août 2022 à 12h00.

SAV18-V1



## Vie des sociétés

**3C MEDIAS**  
SAS au capital de 35 000 €  
Siège social : 11, Montée de la Terrasse, 73100 AIX LES BAINS  
489 037 747 RCS CHAMBERY

Suivant AGOA du 23/06/2022, les mandats de la société HEXACT AUDIT (anciennement dénommée COMPAGNIE SAVOISIENNE DE REVISION COMPTABLE), Commissaire aux Comptes titulaire, et la société HEXACT (anciennement dénommée LADOUCE ET PERRIER-GUSTIN), Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et il n'est pas désigné de Commissaires aux Comptes.

Le Président

### AVIS DE LIQUIDATION

**SAS LE PAIN DE JEAN** en liquidation, au capital de 1 000 € - Siège de liquidation : 234 Impasse des Cigales - 73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS, SIREN : 809 029 168 RCS Chambéry.

L'assemblée générale du 4 juillet 2022 a approuvé les comptes de liquidation, donner quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Chambéry.

Pour avis, le liquidateur

### COMMUNE D'ALBIEZ-MONTROND

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique concernant l'aménagement de la piste de ski la nouvelle et des téléskis de la Vernette

Par arrêté municipal, le maire d'Albiez-Montrond a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant l'aménagement de la piste de ski la nouvelle et des téléskis de la Vernette sis domaine skiable d'Albiez-Montrond pour une durée de 30 jours du 28 juillet au 26 août 2022 inclus.

À cet effet,

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E22000099/38 du 16 juin 2022, Monsieur André FOURNIER est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Cette enquête se déroulera dans la Mairie d'Albiez-Montrond du jeudi 28 juillet 2022 à 8h30 au vendredi 26 août 2022 à 12h00.

Pendant sa durée, le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures d'ouverture (sous réserve des conditions d'accueil possible dans le cadre des mesures appliquées face à l'épidémie de Covid 19) :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h sauf jours fériés et aux dates de permanence du Commissaire Enquêteur.

Le dossier pourra en outre être consulté sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4131> et un poste informatique avec accès internet gratuit sera mis à disposition du public.

Les observations et réclamations sont consignées par les intéressés :

- Sur le registre d'enquête déposé en Mairie d'ALBIEZ-MONTROND ou adressées par pli cacheté à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND Chef-lieu 73300 Albiez-Montrond avec la mention « Enquête publique - Aménagement piste la Nouvelle et téléski de la Vernette », qui les visera et les annexera audit registre.

- Sur le registre dématérialisé pendant la durée de l'enquête via le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4131> à l'adresse mail associée [enquete-publique-4131@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4131@registre-dematerialise.fr). Les observations transmises par courriel seront importées directement dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations à la Mairie de ALBIEZ-MONTROND aux jours et heures suivants :

**Jeu 28 juillet, Mar 09 août et ven 26 août 2022**

**De 08h30 à 12h00.**

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie d'ALBIEZ-MONTROND aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête est : L'arrêté accordant l'exécution des travaux pour l'aménagement de la piste la Nouvelle et des téléskis de la Vernette sis domaine skiable d'Albiez-Montrond.

Le Maire

## Petites Annonces

### Immobilier

#### VENTE

Saint-Jean-d'Arves, vendis maison typique de 220 m² - Récemment rénové avec goût - Terrasse - 6 chambres - Cave - Buanderie - Tél. 06 07 85 05 12.

#### LOCATION

Saint-Jean-de-Maurienne, à louer F1 - 35 m - 2 balcons - Loyer : 310€/mois - Tél. 06 78 96 39 74.

Saint-Jean-de-Maurienne, à louer F3 dans villa - Centre ville - Avec espace vert - Chauffage électrique - Libre de suite - Tél. 06 52 26 78 05 ou 06 73 82 52 15.

Saint-Jean-de-Maurienne, particulier loue F3 - Rez de chaussée - Etat neuf - 2 chambres - Cuisine équipée, ouverte sur séjour - Tél. 06 18 81 68 77.

### RECHERCHE

Urgent couple retraité - Sans animaux - Recherche à louer T3 sur Saint-Jean-de-Maurienne. Tél. 06 38 38 73 83.

Recherche appartement T2 (Cuisine + 1 chambre) de plain-pied impératif - Dans petite résidence de préférence, sur Saint-Jean et alentours. Faire proposition au 07 64 63 26 35.

Retraité seul - Recherche une location à l'année dans maison ou appartement - Village privilégié - 45 à 70 m² - Vallée de la Maurienne ou Haute Maurienne - Tél. 06 37 32 40 82.

### Trouv'tout

Wide maison : au 135 rue Gabriel Peri (3<sup>e</sup> étage) à Saint-Jean-de-Maurienne : Meubles - Vaisselles - Bibelots... Tél. 07 64 63 26 35, ou sur place.

### Automobile

Vends AIXAM Crossover - Diesel - 19 000 km - Mise en circulation septembre 2019 - Bon état - Couleur bleu + 6 roues complètes : 4 neiges avec jantes alu et 2 pneus route - 4 filtres à huile - 12 000 € à débattre - Tél. 06 76 36 14 24.

### 2 ROUES

Particulier cherche à acheter : Mobylette Peugeot 103 ou Motobécane ou Scooter (roulant ou pièces détachées) ou moteur DEUTZ - Tél. 06 25 46 38 28.

### Rencontre

Homme 71 ans, sérieux gentil sincère, cherche compagne honnête et sérieuse pour rompre la solitude. Ecrire au journal sous le n° 3 qui transmettra.



Marie, 44 ans, cherche un homme drôle et qui aime sortir, téléphone au 0895 69 19 08(emi -0,80€/mn).

### une info

téléphonez-nous !  
04 79 59 97 63



Siège social  
**LA TRIBUNE**  
33, avenue Général de Gaulle  
26200 MONTEILIMAR

Capital : 36 320 € Associé unique 100% : **La Dauphiné Libéré**

Cogérants : **CHRISTOPHE VICTOR - PATRICK GOUIT**

Directeur général : **PATRICK GOUIT**

Directeur de la publication : **PATRICK GOUIT**

Journal habilité à insérer les annonces légales pour le département de la Savoie.

Les manuscrits insérés ou non ne sont pas rendus.

N° commission paritaire 0924C79326. ISSN : 0750-4713

Direction-rédaction : 168, avenue Henri Falcoz  
73300 Saint-Jean-de-Maurienne  
Tél. 04 79 59 97 63 / Fax 04 79 83 05 60



Origine du papier : France.  
Taux de fibres recyclées : 83,5%.  
Eutrophisation : PTot 0.01 Kg/tonne de papier.  
Impression : LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - 38113 VEUREY-VOROIZE

## BLOC-NOTES

### Services d'urgence

Samu : 15 - Police : 17 Sapeurs-pompiers : 18 Centre anti poison de Lyon : 04 72 11 69 11.

### Inspection du travail

Un agent de l'inspection du travail vous reçoit les 1<sup>er</sup> mardi et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, à l'agence Pôle Emploi de Saint-Jean (310 rue Jean-Moulin), de 9h à 12h.

### Association Addictions France

Centre de Soins en Addictologie de Saint Jean - Pour toutes problématiques addictives (addictions avec ou sans produits), contactez-nous au 04 79 59 92 77.

### C.J.C.

Consultations Jeunes Consommateurs - Permanence au RDC du local situé : 84, rue des Ecoles à Saint-Jean - Les jeudis sans RDV, de 16h à 19h. Tél. 06 45 96 69 53.

### Alzheimer Savoie - Antenne Savoie

Renseignements : 04 79 60 31 48.  
► **Point Ecoute Maurienne : jeunes, parents, familles**  
Tél. : 04 79 59 69 36. Prise de rendez-vous les mardis et jeudis de 12h à 13h30 et sur rendez-vous 24h/24. Un entretien vous sera proposé rapidement. Lieu de RDV possible à Saint-Jean, Aiguebelle, Saint-Michel et Modane.

### UNAFAM

L'Association des familles de malades psychiques vous reçoit sur RDV. Permanence 09 66 87 91 54. Un service d'écoute assuré par des professionnels est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h au 01 42 63 03 03.

### Syndicat CFDT

Permanences juridiques et d'informations pour tous les salariés les premiers et derniers lundi de chaque mois, de 17h30 à 19h, à l'Union Locale de Saint-Jean, maison des associations, place du Champ de Foire.

### Union locale CGT

Permanence et conseils juridiques à St-Jean-de-Maurienne (centre Louis Armand) les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis de 17h30 à 20h. Tél. : 04 79 59 17 64.

### Régul'Matous

Tester et opérer les chats errants. Rens. : 04 79 59 82 44. Service mail "chats perdus"

[regulmatous@hotmail.fr](mailto:regulmatous@hotmail.fr)

### Nouveau service de proximité

Des conseillers en droit du travail et droit de la consommation tiennent des permanences gratuites toutes les semaines à Saint-Jean-de-Maurienne dans les locaux de l'Union locale FO, place du Champ de Foire. Contact : 04 79 59 81 80.

### UFC-Que Choisir

Pour joindre l'UFC-Que Choisir : 07 89 55 99 30 - Permanence uniquement sur RDV le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois entre 9h15 et 11h30 à La Fourmière, 11 rue du Parc de La Vanosie.

# UNE PUBLICITÉ EFFICACE?!

celle que diffuse  
votre hebdomadaire



chaque jeudi

dans  
toute  
la région



# ANNONCES LÉGALES



**Publiez vos marchés publics**  
 • ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

**Publiez vos formalités**  
 • ledauphine.vie dessocietes-eurolegales.com

CONTACT SAVOIE

04 79 33 86 72  
 LDLegeales73@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Membres agréés : Dans le cadre de la coopération de ce département, les producteurs des annonces juridiques et fiscales sont gérés par LDLegeales 73, au sein de la société LDLegeales 73, qui est une filiale de présentation enregistrée aux tribunaux de commerce, au 101 rue de la République, 38100 Grenoble.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

### COMMUNE DE CLÉRY

#### Avis d'appel public à la concurrence

##### Marché à procédure adaptée ouverte

**Maire d'ouvrage :** COMMUNE DE CLÉRY  
**Objet de la consultation :** Entretien d'anciens murs en pierre par mise en terre de parois claires sur la route de Champoux  
**Lot unique :** 5 tranches  
**Date d'envoi de l'avis :** mercredi 27 juillet 2022  
**Date de fin de la consultation :** mercredi 24 août 2022 à 12h  
**Critères d'attribution :** Marché à procédure adaptée avec négociation.  
 Les offres reçues pour le jugement des offres sont pondérées de la manière suivante :  
 - Valeur technique : 50 %  
 - Prix : 50 %  
**Renseignements administratifs :**  
 Mairie de Cléry M. la France  
 1 place de l'église 73460 CLÉRY  
 Tél 04 79 36 59 69  
 mairie@clerym.fr  
**Renseignements techniques :**  
 Service RTM 73  
 17 rue des Diabins Evieux - 73026 CHAMBERY Cedex  
 Tél 04 79 69 95 09  
 rtm.chambery@rd.fr  
**Modalités d'obtention des dossiers :** La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <https://www.e-procurements.com>.  
 Pour les modalités de remise des offres, se référer au règlement de consultation ou aux conditions générales de la plateforme.  
 3171293400

Se référer au FC  
**Capacité économique et financière :**  
 Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis  
**SE référer au FC**  
**Référence professionnelle et capacité technique :**  
 Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis  
 Se référer au FC  
**Marché réservé :** NON  
**Réduction du nombre de candidats :** Non  
**Modalité d'attribution sans négociation :** Oui  
**Vente obligatoire :** Non  
**Critères d'attribution :**  
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
 - 50% Valeur technique de l'offre  
 - 50% Prix de l'ouvrage  
**Renseignements administratifs :**  
 Ascandria AMRHEIN  
 Tél : 04 38 81 14 12  
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
**Présentation des offres par catalogue électronique :** Autorisée  
**Remise des offres :** 15/08/22 à 12h00 au plus tard.  
**Envoi à la publication le :** 26/07/22  
 Les offres de prix doivent être impérativement remises par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>  
 318207600

## PROCÉDURES ADAPTÉES (moins de 90000 euros)

### Mairie des Allues

#### Avis de publicité

M. Thierry MOUIN  
 734 rue de la Recce  
 73550 Les Allues  
 Tél : 04 79 08 51 04 - Fax : 04 79 08 52 07  
 mail : [communespublics@mairieallues.fr](mailto:communespublics@mairieallues.fr)  
 web : <http://mairieallues.fr>  
 SIRET : 317151010  
**Groupement de commandes :** Non  
**L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre :** Oui  
**Durée :** 12 mois  
**Accord-cadre avec un seul opérateur :** Non  
**Objet :** Acquisition de fournitures de bureau pour la commune des Allues  
**Référence acheteur :** 2022-FC5-0038  
**Type de marché :** Fournitures  
**Procédure :** Procédure adaptée ouverte  
**Technique d'achat :** Accord-Cadre  
**Lieu de livraison :** Mairie des Allues  
 73550 Les Allues  
**Durée :** 12 mois  
**Description :** L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande.  
 Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Le contrat est susceptible d'être renouvelé dans les conditions du cahier des charges.  
 Les prestations sont réglées par des prix unitaires.  
**Classification CPV :**  
 Principale : 30120000 - Fournitures de bureau  
 Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui  
 Les variantes sont exclues : Non  
 Identification des catégories d'acheteurs intervenant :  
 Acheteurs(s) habituel(s) à passer les marchés à l'échelle de la commune.  
 Lot N° 01 - Fournitures de bureau - CPV 30195000  
 Fournitures de bureau  
 Lot N° 02 - papiers d'impression - CPV 30197000  
 papiers d'impression  
**Conditions de participation**  
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**  
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle :  
 Liste et description succincte des conditions :  
 Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner  
**Capacité économique et financière :**  
 Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :  
 Déclaration sponsorisée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels  
 Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non  
 La consultation comporte des franchises : Non  
 Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
 Vente obligatoire : Non  
**Critères d'attribution :**  
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite  
**Remise des offres :** 03/10/22 à 12h00 au plus tard.  
**Envoi à la publication le :** 23/07/22  
 Les offres de prix doivent être impérativement remises par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur : <https://mairieallues.fr>  
 317051800

### SOCIÉTÉ DE GESTION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES PARRACHEE-VAISOIE

#### Avis infructueux

M. Pascal DAMVIN - PDG  
 43 ROUTE DES BARRAGES  
 73500 AUSSOIS  
 mail : [contact@aussois.esi](mailto:contact@aussois.esi)  
**Objet :** La présente consultation a pour objet l'acquisition d'un engin de démarrage pour l'entretien des pistes de ski afin sur le domaine skiable d'Aussois.  
**Références acheteur :** Dammis22  
**Nature du marché :** Fournitures  
**Procédure adaptée**  
**Attribution de marché**  
 LOT N° 1 - Fourniture d'un engin de démarrage avec reprise MARCHÉ DE BASE : Fourniture d'un engin de démarrage pour la préparation et l'entretien des pistes de ski afin de la station d'Aussois, d'une puissance minimale de 400 CV, équipé d'atelles rotatives avant et arrière, d'une terre multi position, d'une trasse à neige et d'un treuil.  
 VARIANTE - reprise d'un ancien véhicule, à proposer obligatoirement (voir détail)  
 Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.  
 LOT N° 2 - Financement d'un crédit sur 5 années Concerné l'engin de démarrage cité dans le Lot 1.  
 Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.  
 Intégré le 26/07/22 à la publication.  
 Pour retrouver cet avis intégral, aller sur : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>  
 318207600

### AVIS

#### Enquêtes publiques

### COMMUNE D'ALBIEZ-MONTROND

#### Avis d'enquête publique

##### Enquête publique concernant l'aménagement de la piste de ski la nouvelle et des téléskis de la Vernette

Par arrêté municipal, le maire d'Albiez-Montrond a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant l'aménagement de la piste de ski la nouvelle et des téléskis de la Vernette sis domaine skiable d'Albiez-Montrond pour une durée de 30 jours du 28 juillet au 26 août 2022 inclus.  
 A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble M. Edouard GONNARD le 16 juin 2022, Monsieur André FOURNIER, tel. 0479338672, en qualité de Commissaire Enquêteur.  
 Cette enquête se déroulera dans la Mairie d'Albiez-Montrond



>> CONTACT : 04 79 33 86 72

## du jeudi 28 juillet 2022 à 8h30 au vendredi 26 août 2022 à 12h00.

Pendant ce délai, le public pourra prendre connaissance du dossier concernant les jours et heures d'ouverture sous réserve des conditions d'accès possible dans le cadre des mesures appliquées face à l'épidémie de Covid 19 :  
 - Les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h sauf jours fériés et aux dates de permanence du Commissaire Enquêteur.  
 Le dossier courtis en outre être consulté sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4131> et un poste informatique avec accès internet gratuit sera mis à disposition du public.  
**Les observations et réclamations sont consignées par les intéressés :**  
 - Sur le registre d'enquête déposés en Mairie d'ALBIEZ-MONTROND ou adressées par pli cacheté à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :  
**Mairie d'ALBIEZ-MONTROND** Chef-lieu 73300 Albiez-Montrond avec la mention « Enquête publique - Aménagement piste la Nouvelle et téléskis de la Vernette », où les visés et les annexes sont déposés.  
 - Sur le registre dématérialisé pendant la durée de l'enquête via le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4131> à l'adresse mail associée : [enquete-publique-4131@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4131@registre-dematerialise.fr).  
 Les observations transmises par courriel seront imprimées directement dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.  
 Le Commissaire Enquêteur rend le public pour recueillir ses observations à la Mairie de ALBIEZ-MONTROND au jours et heures suivants :  
 Jeudi 28 juillet, Mardi 09 août et vendredi 26 août 2022 De 08h30 à 12h00.  
 Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie d'ALBIEZ-MONTROND aux jours et heures habituels d'ouverture au public.  
 La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête est : l'arrêté autorisant l'exécution des travaux pour l'aménagement de la piste la Nouvelle et des téléskis de la Vernette sis domaine skiable d'Albiez-Montrond.  
 La Mairie

### WIER DES SOCIÉTÉS

#### Constitutions de sociétés

### SARL PIL'Z STUDIO

Par ASSP du 21/08/2022, il a été constitué une SARL dénommée PIL'Z STUDIO. Siège social : 101 avenue Louis arago 73000 Chambéry Capital: 1000€ Objet: Activités d'art et soutien au spectacle vivant, production, réalisation, distribution, exploitation d'ouvrages sonores, audiovisuels, vente de produits et services associés, activités événementielles, opérations se rattachant à la musique, théâtre, cinéma, œuvres audiovisuelles, acquisition, gestion, exploitation, cession de droits audiovisuels pouvant donner lieu les œuvres de l'esprit, action d'impression de l'esprit concerné dans toute activité liée à celles visées ci-dessus. Gérance: M. Julien CURY, 100 Square Louis Arago - 73000 Chambéry Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de CHAMBERY

### WONDERWALL

Par acte SSP du 22/07/2022 il a été constitué une SASU dénommée:

### WONDERWALL

Siège social: 12 allée du lac de garde 73370 LE BOURGET DU LAC  
 Capital: 10.000 €

#### Objet: L'exploitation, par tous moyens, d'un fonds de commerce de restauration, plats à emporter et à consommer sur place, livraison à domicile, traiteur ; l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de tous produits alimentaires et de toutes marchandises ; la réalisation de prestations associées aux produits distribués.

Président: la société PATHARCHE ASSOCIÉS, SAS à capital variable au capital de 1.815.000 €, siége social: taxidou savoir à allée lac de garde 73370 LE BOURGET DU LAC N°202056794 RCS de CHAMBERY représentée par M. PATHARCHE Damien.  
 Directeur Général: M. HENRY Alexandre 1088 route du tunnel 73370 LE BOURGET DU LAC  
 Transmission des actions: Toute cession d'actions est soumise à l'agrément des associés.  
 Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
 Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CHAMBERY  
 318207000

#### Modifications statutaires

### NYVAMA

SCI au capital de 504 000 €  
 Siège social : 1 Prê de Kermic 56870 BADEN 483 693 842 RCS VANNES

#### AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes des délibérations en date du 01/06/2022, l'AGE et l'AGO ont décidé de : transférer le siège social du 1 Prê de Kermic, 56870 BADEN au 157 Rue Maréchal Dumas 73100 AX LES BAINS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article "Siège" des statuts. En conséquence, la Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 483 693 842 (sans objet) d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY, de numéro en qualité de régistrés, à compter du même jour et pour une durée limitée Mme Valérie VITTE, demeurant au 7 Impasse des Bœuvillers 01100 GEORHEISSIE et M. Maël LESUR, demeurant au 201 Allée des Ondines 07000 GUILHERMAND CHANGÈS. La Société est constituée pour 99 ans à compter du 12/06/2006, à partir d'objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, le prêt, la mise en valeur, la transmission, l'aménagement, la détention de toutes valeurs mobilières, la gestion de trésorerie, l'administration et la location de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de biens et droits mobiliers ou immobiliers en question ; et un capital de 504 000 € composé uniquement d'apports en numéraire.  
 Pour avis La Gerance  
 318319840



# marchés publics

## Plateforme de dématérialisation

### >> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

### La plateforme de référence des marchés publics

[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)



SAVIB - V1



## Marchés publics

### COMMUNE D'ALBIEZ-MONTROND

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique concernant l'aménagement de la piste de ski de la nouvelle et des téléskis de la Vernette

Par arrêté municipal, le maire d'Albiez-Montrond a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant l'aménagement de la piste de ski de la nouvelle et des téléskis de la Vernette sis domaine skiable d'Albiez-Montrond pour une durée de 30 jours du 28 juillet au 26 août 2022 inclus.

A cet effet,

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E22000099/38 du 16 juin 2022, Monsieur André FOURNIER est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Cette enquête se déroulera dans la Mairie d'Albiez-Montrond du jeudi 28 juillet 2022 à 8h30 au vendredi 26 août 2022 à 12h00.

Pendant sa durée, le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures d'ouverture (sous réserve des conditions d'accueil possible dans le cadre des mesures appliquées face à l'épidémie de Covid 19) :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h sauf jours fériés et aux dates de permanence du Commissaire Enquêteur.

Le dossier pourra en outre être consulté sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4131> et un poste informatique avec accès internet gratuit sera mis à disposition du public.

Les observations et réclamations sont consignées par les intéressés :

- Sur le registre d'enquête déposé en Mairie d'ALBIEZ-MONTROND ou adressées par pli cacheté à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : MAIRIE DALBIEZ-MONTROND Chef-lieu 73300 Albiez-Montrond avec la mention « Enquête publique – Aménagement piste la Nouvelle et télésiège de la Vernette », qui les visera et les annexera audit registre.

- Sur le registre dématérialisé pendant la durée de l'enquête via le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4131> à l'adresse mail associée [enquete-publique-4131@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4131@registre-dematerialise.fr). Les observations transmises par courriel seront importées directement dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations à la Mairie de ALBIEZ-MONTROND aux jours et heures suivants :

**Jeudi 28 juillet, Mardi 09 août et vendredi 26 août 2022 De 08h30 à 12h00.**

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie d'ALBIEZ-MONTROND aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête est : L'arrêté accordant l'exécution des travaux pour l'aménagement de la piste la Nouvelle et des téléskis de la Vernette sis domaine skiable d'Albiez-Montrond.

Le Maire

## Petites Annonces

### Immobilier

#### VENTE

Saint-Jean-d'Arves, vend maison typique de 220 m<sup>2</sup> - Récemment rénové avec goût - Terrasse - 6 chambres - Cave - Buanderie - Tél. 06 07 85 05 12.

#### LOCATION

Saint-Jean-de-Maurienne, à louer F3 dans villa - Centre ville - Avec espace vert - Chauffage électrique - Libre de suite - Tél. 06 52 26 78 05 ou 06 73 82 52 15.

Saint-Jean-de-Maurienne, particulier loue F3 - Rez de chaussée - État neuf - 2 chambres - Cuisine équipée, ouverte sur séjour - Tél. 06 18 81 68 77.

### Trouv'tout

Saint-Jean-de-Maurienne, particulier vend CD des années 60 à aujourd'hui + Divers livres - Tél. 07 64 63 26 35.

### Automobile

#### 2 ROUES

Particulier cherche à acheter : Mobylette Peugeot 103 ou Motobécane ou Scooter (roulant ou pièces détachées) ou moteur DEUTZ - Tél. 06 25 46 38 28.

### Rencontre

Homme 71 ans, sérieux gentil sincère, cherche compagne honnête et sérieuse pour rompre la solitude. Écrire au journal sous le n° 3 qui transmettra.



Justine, 40 ans souhaite rencontrer un homme qui la rendra heureuse contacte la au 0895 69 19 08(emi -0,80€/mn).

Nous recevons vos annonces légales jusqu'à  
**MARDI MATIN 10 HEURES**  
[virginie.decocq@laurienne.fr](mailto:virginie.decocq@laurienne.fr)

## BLOC-NO

### ► Services d'urgence

Samu : 15 - Police : 17 S pompiers : 18 Centre ant de Lyon : 04 72 11 69 11

### ► Inspection du tra

Un agent de l'inspection vous reçoit les 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, à l'agence Emploi de Saint-Jean (31 Jean-Moulin), de 9h à 12h

### ► Association Add France

Centre de Soins en Addict Saint Jean - Pour toutes problématiques addictives (addictions avec ou sans contactez-nous au 04 79

### ► C.I.C.

Consultations Jeunes Consommateurs - Perma RDC du local situé : 84, n Ecoles à Saint-Jean - Les sans RDV, de 16h à 19h. Tél. 06 45 96 69 53.

### ► Alzheimer Savoie Antenne Savoie

Renseignements : 04 79

### ► Point Écoute Ma jeunes, parents, fan

Tél. : 04 79 59 69 36. Pr rendez-vous les mardis à 12h à 13h30 et sur répo 24h/24. Un entretien vous proposé rapidement. Lia possible à Saint-Jean, Al Saint-Michel et Modane.

### ► UNAFAM

L'Association des familles malades psychiques vous RDV. Permanence 09 66 Un service d'écoute assi professionnels est à votre disposition du lundi au v 9h à 13h et de 14h à 18 au 01 42 63 03 03.

### ► Syndicat CFDT

Permanences juridiques d'informations pour tous les premiers et derniers chaque mois, de 17h30 à l'Union Locale de Saint maison des associations place du Champ de Foie

### ► Union locale CG

Permanence et conseils à St-Jean-de-Maurienne (d Armand) les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lund à 20h. Tél. : 04 79 59 17

### ► Régul'Matous

Tester et opérer les chats Rens. : 04 79 59 82 44. S "chats perdus" [regulmatous@hotmail.fr](mailto:regulmatous@hotmail.fr)

### ► Nouveau service de proximité

Des conseillers en droit droit de la consommation des permanences gratu les semaines à Saint-Je Maurienne dans les loca l'Union locale FO, place de Foire. Contact : 04 79

### ► UFC-Que Chois

Pour joindre l'UFC-Que C 07 89 55 99 30 - Perma

## Vie des sociétés

### ROC IMMOBILIER

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros

Siège social : Zone Industrielle Les Glaires PONTAMAFREY-MONTPASCAL 73300 LA TOUR EN MAURIENNE 901 194 282 RCS CHAMBERY

### AVIS DE PUBLICITÉ

Par décisions de l'associé unique en date du 25 juillet 2022, il a été pris acte de la nomination de :

Monsieur Romain SOUDANI, 8 Rue de Crozet, 01630 ST GENIS POUILLY; Monsieur Guillaume VINIT, 6 Rue des Marmottes, 74940 ANNECY; en qualité de Directeurs Généraux, à compter du 25 juillet 2022 pour une durée indéterminée. RCS : CHAMBERY.

Pour avis

Siège social  
**LA TRIBUNE**  
33, avenue Général de Gaulle  
26200 MONTEILIMAR

**LA MAURIENNE**

Capital : 36 320 € Associé unique 100% : **Le Dauphiné Libéré**  
Cogérants : **CHRISTOPHE VICTOR - PATRICK GOUIT**  
Directeur général : **PATRICK GOUIT**  
Directeur de la publication : **PATRICK GOUIT**  
Journal habilité à insérer les annonces légales pour le département de la Savoie.  
Les manuscrits insérés ou non ne sont pas rendus.  
N° commission paritaire 0924C79326. ISSN : 0750-4713

Direction-rédaction : 168, avenue Henri Falcoz  
73300 Saint-Jean-de-Maurienne

**ACPM**

# Artisans

# Commerçants

# Industries

# Associations

## La meilleure façon de communiquer...

**LA MAURIENNE**



À Porte de Savoie, le 26 septembre 2022

**PROCÈS-VERBAL**  
**de communication du**  
**rapport et de conclusions motivées du commissaire enquêteur**

**OBJET :**                   Projet d'aménagement du secteur de La Vernette par la restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un télécorde sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-Montrond (Savoie)

**REFERENCES :**        Arrêté n° 27 du 08/07/2022.

**PIECES JOINTES :** Rapport  
                              Conclusions motivées du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire,

L'enquête publique relative au projet d'aménagement du secteur de La Vernette par la restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un télécorde sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-Montrond (Savoie) s'est terminée le 26/08/2022.

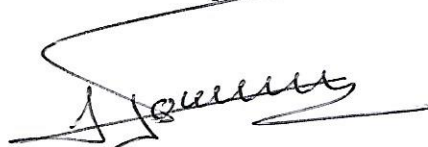
Un procès verbal de synthèse vous a été remis le 02 septembre 2022 auquel vous avez répondu par un mémoire de réponse en date du 15 septembre 2022.

Après étude du dossier, de ses composants et de vos réponses apportées, je vous transmets ci-joint le rapport d'enquête et mes conclusions motivées.

Vous trouverez également sous cet envoi le registre des observations du public dans lequel vous pourrez insérer les originaux des trois lettres reçues par voie postale.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

M. André FOURNIER  
Commissaire enquêteur



## DEPARTEMENT DE LA SAVOIE



---

### ENQUETE PUBLIQUE

Du 28 juillet au 26 août 2022

**Projet d'aménagement du secteur de La Vernette par la  
restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un  
télécorde sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-  
Montrond (Savoie)**

---

Présentée par  
Commune d'Albiez-Montrond

## RAPPORT DU COMMISSAIRE

### ENQUÊTEUR

Commissaire Enquêteur

**M. André FOURNIER**



<b>GENERALITES.....</b>	<b>- 3 -</b>
CADRE GENERAL DU PROJET .....	- 3 -
<i>Situation géographique</i> .....	- 3 -
<i>Situation de l'Habitat</i> .....	- 3 -
<i>Situation Agricole</i> .....	- 3 -
<i>Situation Environnementale</i> .....	- 3 -
<i>Situation économique et touristique</i> .....	- 5 -
OBJET DE L'ENQUETE .....	- 5 -
PROCEDURES ANTERIEURES .....	- 5 -
CADRE JURIDIQUE .....	- 6 -
<b>ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE .....</b>	<b>- 6 -</b>
ORGANISATION DE L'ENQUETE .....	- 6 -
<i>Désignation du commissaire enquêteur</i> .....	- 6 -
<i>Pièces présentées à la consultation</i> .....	- 6 -
<i>Mesures de publicité</i> .....	- 7 -
<i>Modalités de consultation</i> .....	- 7 -
DEROULEMENT DE L'ENQUETE ET CLOTURE DES OBSERVATIONS .....	- 8 -
<b>ANALYSE DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>- 8 -</b>
RECENSEMENT DES OBSERVATIONS .....	- 8 -
SYNTHESE DES OBSERVATIONS .....	- 8 -
OBSERVATIONS LIEES A L'AVIS GLOBAL : .....	- 9 -
OBSERVATIONS LIEES AU STATUT DES CONTRIBUTEURS : .....	- 9 -
OBSERVATIONS LIEES A LA THEMATIQUE : .....	- 10 -
CONTRIBUTIONS AVEC COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .....	- 10 -
AVIS ENVIRONNEMENTAUX.....	- 10 -
ANALYSES DES OBSERVATIONS ET REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS POSEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR .....	- 11 -
<b>ANALYSES ET EVALUATION DU PROJET PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR .....</b>	<b>- 16 -</b>
BILAN .....	- 16 -
<b>ANNEXES.....</b>	<b>- 17 -</b>
<i>I Contributions avec commentaires du CE</i> .....	- 17 -
<i>II PPA_210305_Avis Maison Technique de la Maurienne</i> .....	- 17 -
<i>III RD_104_Note jointe_Contribution GAEC de la Fontanette</i> .....	- 17 -
<b>E-DOSSIERS SUR CLE ELECTRONIQUE .....</b>	<b>- 17 -</b>
<i>Administratif</i> .....	- 17 -
<i>Arrêtés et délibérations</i> .....	- 17 -
<i>Avis PPA</i> .....	- 17 -
<i>Courriers – Registre- Registre dématérialisé</i> .....	- 17 -
<i>Environnement</i> .....	- 18 -
<i>Presse</i> .....	- 18 -
<i>Rapports – PV – Courriers CE</i> .....	- 18 -

## CADRE GENERAL DU PROJET<sup>1</sup>

### *SITUATION GEOGRAPHIQUE*

La commune d'Albiez-Montrond est issue de la fusion, en 1972, de deux communes : Albiez-le-Vieux et Montrond.

Elle s'étend sur 4 876 ha dans le massif des Arves, entre 750 mètres (ruisseau de l'Arvan en aval du hameau de Gévoudaz) et 3364 mètres (Bec nord de l'Aiguille Septentrionale ou Tête de Chat) d'altitude, le chef-lieu se situant à 1 500 mètres.

Située dans le pays de l'Arvan Villards, elle est bordée à l'ouest par la vallée de l'Arvan et à l'est par la crête frontière de Casse Massion à l'Aiguille de l'Épaisseur qui sépare Albiez-Montrond de la commune de Montrichier Albanne, support de la station des Karellis.

### *SITUATION DE L'HABITAT*

Sur l'ensemble du canton, la résidence secondaire représente une petite majorité (53%) du parc de logements, essentiellement en raison de la présence des stations de ski. La présence du chef-lieu de canton, Saint-Jean-de-Maurienne, et des nombreuses communes de vallée conforte les résidences principales (43% du parc).

### *SITUATION AGRICOLE*

La commune appartient au périmètre de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Beaufort, dont le cahier des charges pour l'alimentation du bétail est relativement strict (minimum 70% de fourrage en provenance de l'aire AOC...).

Le Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier est devenu en Savoie l'Observatoire de l'Espace Agricole, Naturel et Forestier. Ses principales recommandations sont :

- préserver les surfaces présentant un enjeu important pour l'agriculture ; il s'agit essentiellement des terrains mécanisables, c'est-à-dire pour le territoire de Albiez-Montrond, fauchés ou fauchables
- éviter d'enclaver dans l'urbanisation les sièges d'exploitation et les bâtiments d'élevage, notamment des bâtiments « viables », et de préserver les pâturages de proximité
- préserver les accès aux terres agricoles pour le passage des troupeaux et engins dans les terrains mécanisables.

### *SITUATION ENVIRONNEMENTALE*

A l'échelle de la zone d'étude considérée et de ses abords proches, l'évaluation environnementale du projet a permis de mettre en évidence la présence des enjeux environnementaux suivants :

#### *Patrimoine culturel*

- Monuments historiques : présence de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce située à 1,2 km du projet. Absence de covisibilité avec le projet.

#### *Paysage*

- Unité paysagère : paysage rural-patrimonial de la vallée des Arves organisé par le relief. Ambiance de « montagne habitée » par les villages et stations-villages.
- Perceptions paysagères : depuis les points de vue représentatifs, tout changement repose sur le maintien du couvert végétal, du respect des talus et de la mosaïque paysagère qui caractérise Albiez.

---

<sup>1</sup> Références et recommandations recueillies dans le dernier rapport du PLU de la commune et de l'étude d'impact.

- Eléments paysagers sensibles :
  - Secteur 1, domaine skiable : cohérence des formes et des couleurs, maintien de la mosaïque paysagère forêt-prairies-talus
  - Secteur 2, Mollard : malgré les aménagements, maintien de la prairie depuis l'arrivée du nouveau TK et autour du col
  - Secteur 3, Châtel : prise en compte de la forme et de la cohérence paysagère en aval du site (arrivée TKE)
  - Secteur 4, prairies : respect des couleurs et des formes
  - Secteur 5, Albiez village : maintien de la qualité paysagère, vues multiples et sensibles sur le site

#### *Milieux physiques*

- Agriculture
  - Zone d'étude rattachée à l'aire géographique AOC – AOP « Beaufort »
  - Zone d'étude constituée de prairies permanentes exploitées majoritairement par la fauche et dans une moindre mesure pour le pâturage
- Forêt : présence de quelques parcelles boisées privées présentes sur la zone d'étude du projet.
- Géologie : 2 formations géologiques recensées sur la zone d'étude ne présentant pas de valeur patrimoniale
- Sols : 2 types de sols recensés sur la zone d'étude dont un appartient à la famille des sols soumis à excès d'eau
- Cours d'eau : présence de 3 cours d'eau « à expertiser » à proximité directe de la zone
- Eau potable : présence d'une canalisation de distribution d' eau à proximité directe de la zone de projet de la piste de ski « La Nouvelle »
- Assainissement : partie basse de la zone d'étude concernée par le réseau communal d'assainissement
- Qualité de l'air jugée bonne toute l'année : zone d'étude située en zone rurale, à l'écart de sources de pollution atmosphérique
- Climat et évolution climatique :
  - Zone d'étude exposée à une augmentation des températures moyenne de +2°C constatée dans les Alpes depuis 1950
  - Zone d' étude du projet pour partie située entre 1 500 et 1 700 m d'altitude, étage altitudinal exposé aux effets à venir du réchauffement climatique

#### *Biodiversité*

- Zonages Nature : zone d'étude concernée par les sites « L'Impène (73CPNS7252) » et « PF – 13/08/2010 (73CPNS7434) », inscrits à l'inventaire départemental des zones humides de la Savoie
- Habitats naturels : présence de 9 habitats, dont 2 habitats humides et 3 habitats d'intérêt communautaire
- Flore : présence d'une espèce protégée et menacée aux abords de la zone d'étude, mais située en dehors des zones de projet : Petite utriculaire (*Utricularia minor*)
- Faune
  - Hibernation possible de 2 espèces protégées non menacées : le Crapaud commun et le Triton alpestre, dans les boisements
  - Reproduction et hivernage de 2 espèces protégées non menacées : le Léopard des murailles et le Léopard vivipare
  - Reproduction possible voire probable de 30 espèces protégées dont 2 menacées d'extinction en Rhône-Alpes
  - Utilisation de la zone d'étude comme zone de chasse par les chauves-souris
  - Absence de gîte
- Continuités écologiques
  - Zone d'étude du projet située exclusivement dans un espace perméable terrestre
  - Présence d'un réservoir de biodiversité forestier à proximité de la zone d'étude
  - Projet s'inscrivant au sein d'un ensemble de zones humides de l'inventaire départemental de Savoie

### *Environnement humain*

- Zone d'étude située en limite des zones habitées de la station-village d'Albiez-Montrond
- Zone d'étude rattachée au domaine skiable alpin d'Albiez
- Zone d'étude traversée par des chemins de randonnée

### *Santé humaine*

- Zone d'étude du projet pour l'essentiel exposée à une susceptibilité « nulle à très faible » de risque amiantifère d'origine environnementale.

## **SITUATION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Le premier télésiège communal voit le jour en 1957, au Mollard. En 1999, l'ensemble des remontées est regroupé en régie communale (en 1984, 5 raisons sociales différentes exploitent la douzaine d'appareils). Cette dispersion des moyens ne permet pas d'optimiser le potentiel du site, ni les ressources financières locales.

En 2017, le domaine skiable d'Albiez était au bord du dépôt de bilan. Toutefois, l'intervention de SSDS et la confiance obtenue auprès des banques grâce à des engagements de rationalisation du domaine skiable en lien avec les projets en cours, avaient permis d'ouvrir le domaine pour la saison 2017-2018. Aujourd'hui, la mairie d'Albiez a décidé de confier la gestion du domaine skiable d'Albiez à la société SSDS RI Albiez pour une durée de 5 ans. La nouvelle DUP a été signée le 31/03/2021 pour une durée de 5 ans (01/12/2021 au 30/11/2026).

Le domaine skiable est aujourd'hui un outil très important pour le développement économique de la commune. Il génère des emplois locaux avec des personnes vivant à l'année sur le territoire et apporte une clientèle saisonnière qui fait vivre la commune.

La commune d'Albiez-Montrond est à l'initiative du projet.

## **OBJET DE L'ENQUETE**

Le projet de réaménagement du secteur Vernette s'inscrit dans un objectif de rationalisation de l'exploitation du domaine skiable. Ce projet permettra notamment de limiter les frais d'exploitation et de maintenance ainsi que les charges fixes liés aux appareils existants (assurance, coût des pièces). Il vise également une amélioration de l'offre et des conditions de ski dans le secteur Vernette, notamment pour les skieurs débutants.

Le projet de réaménagement du secteur Vernette du domaine skiable alpin d'Albiez comprend 4 opérations distinctes :

- Démontage de l'actuel télésiège du Châtel
- Construction d'un nouveau télésiège, dénommé par la suite Télésiège de la Vernette
- Aménagement d'une piste de ski, dénommée piste « La Nouvelle »
- Aménagement d'un télésiège au départ de la piste de ski, dénommé « télésiège du Col ».

## **PROCEDURES ANTERIEURES**

Etudes au cas par cas.

- Réf : ENV\_200708\_Décision DREAL n° 2020-ARA-KKP-2535.  
Concerne le démontage du télésiège du Châtel, du télésiège Vernette et la création du télésiège de la Vernette. L'Autorité Environnementale, dans sa décision du 8 juillet 2020 a considéré que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.
- Réf : ENV\_200708\_Décision DREAL n° 2020-ARA-KKP-2712.  
Concerne l'aménagement de la piste du front de neige suite au démontage du télésiège de "L'Escargot"

## CADRE JURIDIQUE

Tableau synthétique des textes et codes concernés

REFERENCE	PROCEDURES APPLICABLES AU PROJET	ÉLÉMENTS DU PROJET
Art.420-1 à R.421-29 C.urb.	Autorisation d'urbanisme type demande d'autorisation d'exécution de travaux (DAET)  Autorisation d'urbanisme type demande d'autorisation de mise en exploitation (DAME)	Les remontées mécaniques sont soumises à DAET.  L'AET tient lieu de PC (Art.472-1, R.472-2 C.urb.)
Annexe Art. R122-2 C.env.	Étude d'impact	Le projet vise à l'aménagement d'un télésiège (rubrique 43.a).
Art. L.123-1 et s. C.env.	Enquête publique unique / Consultation du public par voie électronique	Projet soumis à évaluation environnementale avec enquête publique.

## ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

### ORGANISATION DE L'ENQUETE

#### DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Sur la demande présentée par le Maire de la commune d'Albiez-Montrond, enregistrée le 07 juin 2022, le Vice-président du tribunal administratif de GRENOBLE a désigné, par décision n° E22000099/38 du 15 juin 2022, André FOURNIER en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'aménagement du secteur de La Vernette par la restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un télécable sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-Montrond (Savoie)

#### PIECES PRESENTEES A LA CONSULTATION

Le dossier papier remis à la disposition du public lors de la consultation, était constitué des documents suivants :

- Pièces administratives  
ADM\_220601\_Lettre mairie pour demande désignation CE  
ADM\_220602\_Résumé de l'opération  
ADM\_220615\_Désignation CE  
ADM\_220708\_Certificat d'affichage  
ADM\_220708\_Contrôle d'affichage
- Arrêtés et délibérations  
ADM\_210713\_Arrêté accordant permis d'aménager  
ADM\_220708\_Arrêté de mise a enquête publique piste de ski la nouvelle et des téléskis Vernette
- Courriers – Registre  
Mise à jour quotidienne du registre papier et dématérialisé
- Environnement  
ENV\_200708\_Décision DREAL n° 2020-ARA-KKP-2535  
ENV\_200708\_Décision DREAL n° 2020-ARA-KKP-2712  
ENV\_210409\_Décision DREAL n° 2021-ARA-KKP-02997\_Aménagement piste la Nouvelle et TK du col

ENV\_220505\_A\_Lettre mairie de saisine AE  
ENV\_220505\_B\_AR du dossier par DREAL  
ENV\_220705\_Avis MRAE  
ENV\_220722\_Mémoire réponse MO

#### 5. Etudes

ETU\_200601\_Etude cas par cas TK Vernet  
ETU\_210205\_Etude au cas par cas La Nouvelle et Télési du Col  
ETU\_A\_Sommaire  
ETU\_B\_220707\_Mémoire descriptif - Organisation MO  
ETU\_C\_220707\_Note préservation et réhabilitation du milieu naturel  
ETU\_D\_220707\_Plan de situation  
ETU\_E\_210826\_Etude d'Impact

#### 6. Presse

Presse\_220713\_Parution DL  
Presse\_220714\_Parution\_LM  
Presse\_220804\_Parution\_LM  
Presse\_220729\_Parution DL

Toute personne a pu, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication sous format papier du dossier d'enquête publique auprès de la mairie d'Albiez-Montrond dès la publication de l'arrêté correspondant.

### *MESURES DE PUBLICITE*

A l'occasion de mes permanences, j'ai pu observer que l'affichage avait été correctement assuré, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement et aux prescriptions de l'Arrêté Municipal.

Un certificat d'affichage constatant la bonne réalisation de celui-ci a été établi par M. le Maire en date du 08 juillet 2022.

Quatre publications réglementaires (article 123-10 du Code de l'Environnement<sup>2</sup>) ont été faites dans la rubrique des annonces légales des journaux suivants :

- La Maurienne
- Le Dauphiné Libéré

Dans sa gazette mensuelle de juillet, la mairie d'Albiez-Montrond attirait déjà l'attention de ses administrés quant à la tenue prochaine d'une enquête publique.

Les copies de ces documents sont insérées dans l'e-dossier sur clé électronique jointe au rapport sous la rubrique "Presse".

### *MODALITES DE CONSULTATION*

Les pièces constituant le projet de révision du PLU, les avis recueillis, les courriers et courriels ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur étaient tenus à disposition du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun a pu prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie d'Albiez-Montrond,
- par écrit, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de : Mairie d'Albiez-Montrond, Chef-lieu, 73300 ALBIEZ-MONTROND,
- par mail, à l'adresse : [mairie@albiez-montrond.fr](mailto:mairie@albiez-montrond.fr).
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4131> ; à l'adresse mail associée [enquete-publique-4131@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4131@registre-dematerialise.fr)

Cette enquête publique s'est déroulée durant 30 jours consécutifs, du 28 juillet au 26 août.

---

<sup>2</sup> Cf. site Legifrance.gouv.fr

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public à la mairie d'Albiez-Montrond :

- le jeudi 28 juillet de 08h30 à 12h00,
- le mardi 09 août de 08h30 à 12h00,
- le vendredi 26 août de 08h30 à 12h00.

## DEROULEMENT DE L'ENQUETE ET CLOTURE DES OBSERVATIONS

Suite à ma désignation par le Vice-président du tribunal administratif, j'ai pris contact le 17 juin 2022 avec Mademoiselle Annabelle PASQUIER, en charge du dossier à la mairie d'Albiez-Montrond, pour en prendre connaissance.

Mlle PASQUIER a été mon contact direct pendant toute la durée de la procédure,

- ✓ Aucun incident ne s'est produit au cours de cette enquête publique,
- ✓ A l'expiration du délai d'enquête, j'ai clôturé le registre qui comportait 17 annotations,
- ✓ Le vendredi 02 septembre 2022, le procès-verbal de synthèse a été remis et commenté à M. Jean DIDIER, Maire de la commune d'Albiez-Montrond.
- ✓ Mémoire de réponse reçu le jeudi 15 septembre 2022 (cf. ADM\_220915\_ Mémoire réponse MO suite PV synthèse).

J'estime que les règles de forme prévues par les textes régissant l'enquête publique et visées dans l'arrêté n° 27-AR du 08 juillet 2022 ont été respectées. L'enquête s'est déroulée de manière courtoise et constructive. Dès lors, l'un des objectifs essentiels de l'enquête publique a été satisfait en offrant par la publicité et l'information apportée, la possibilité d'expression des administrés sur ce projet.

## ANALYSE DES OBSERVATIONS

### RECENSEMENT DES OBSERVATIONS

Au cours de la procédure d'enquête, soixante cinq (65) personnes se sont présentées lors des trois (3) permanences. Dix sept (17) ont porté leurs observations sur le registre, les autres ayant préféré exposer leurs observations de manière orale. Trois (03) courriers postaux ont été enregistrés.

L'enquête a bénéficié de l'accès à un registre dématérialisé et d'une adresse mail attachés à ce registre. Cent soixante seize (176) contributions et quatre (4) mails y ont été enregistrés.

Hormis les observations inscrites sur le registre le 26 août 2022, terme de l'enquête et les courriers postaux enregistrés ce même jour, l'ensemble des contributions a été scanné et inséré au registre dématérialisé et consultable par tous.

### SYNTHESE DES OBSERVATIONS

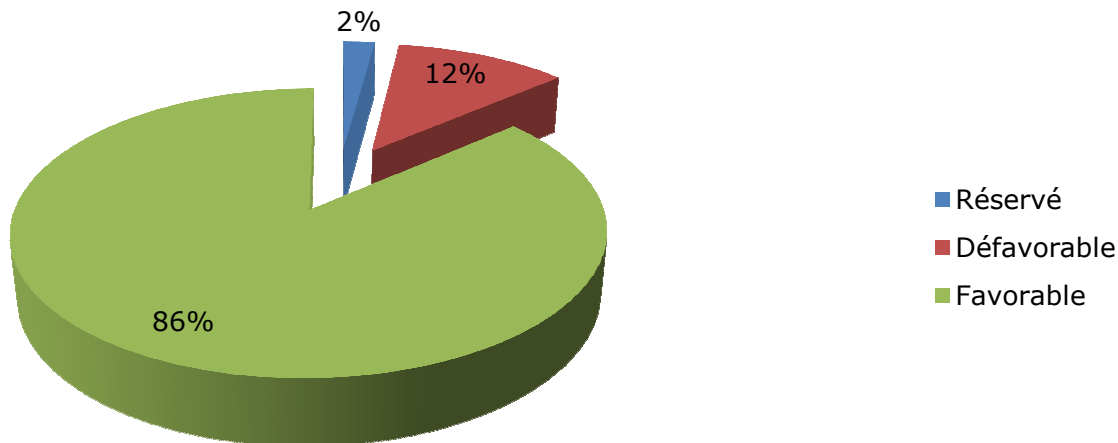
L'analyse des observations démontre une acceptation majoritaire du projet avec la forte mobilisation d'un public pour quasiment moitié désirant rester anonyme et de non résidents propriétaires sur site. Les principales interrogations portent essentiellement sur six thématiques.

## OBSERVATIONS LIEES A L'AVIS GLOBAL :

Ratios de position et de statut :

- Favorable / Défavorable / Réservé : **86%** / 12% / 2%

### Ratio Favorable / Défavorable / Réservé

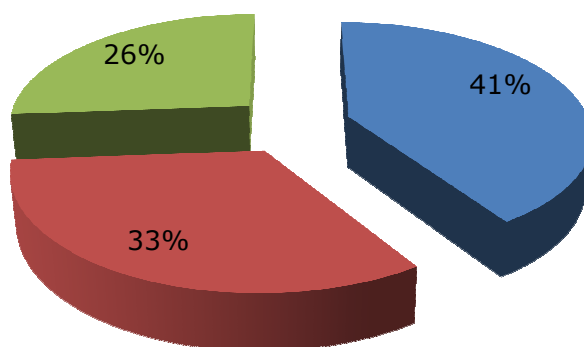


## OBSERVATIONS LIEES AU STATUT DES CONTRIBUTEURS :

- Résidents / Non résidents / Anonymes : 26% / 33% / **41%**

### Ratio Résidents / Non résidents / Anonymes

■ Anonyme ■ Non résident ■ Résident



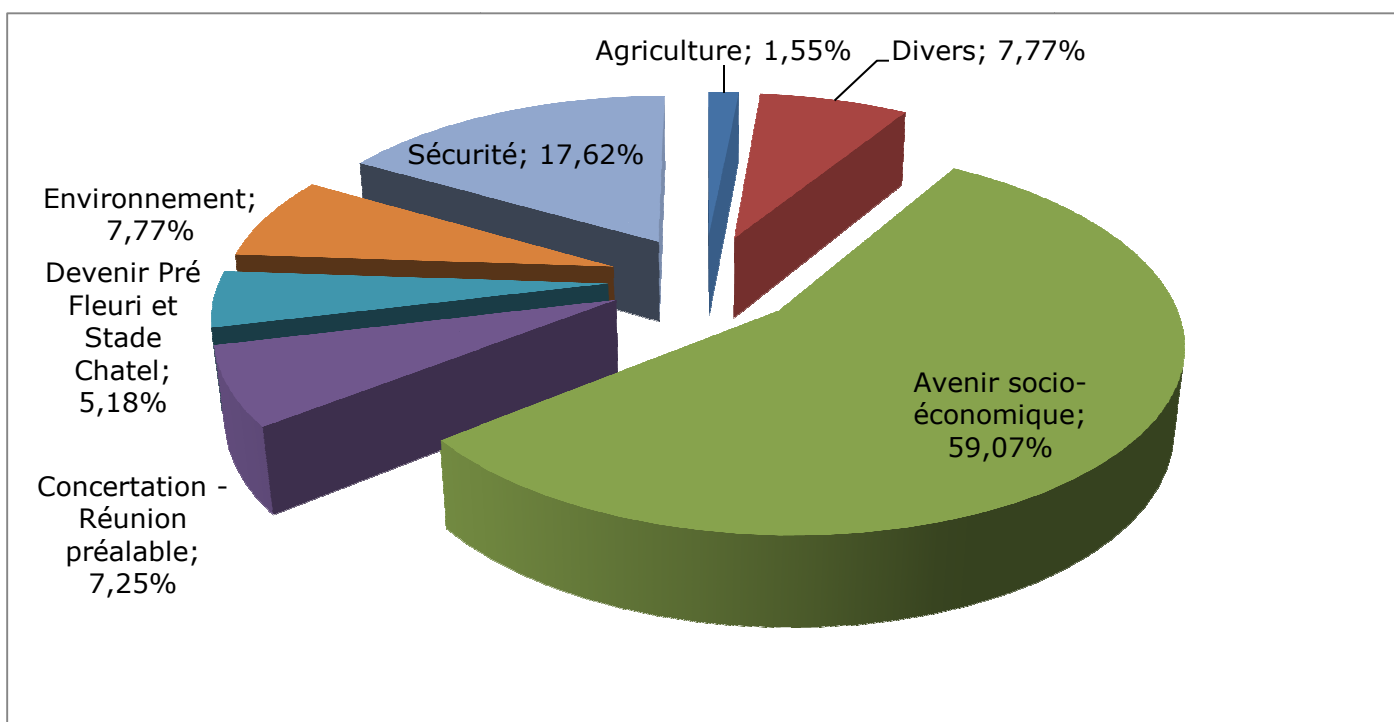


## OBSERVATIONS LIEES A LA THEMATIQUE :

Ratios sur thématiques :

- Sécurité / **18%**
- Agriculture / **2%**
- Environnement / **8%**
- Avenir socio-économique de la station / **59%**
- Espaces agricoles / **2%**
- Devenir le l'espace skiable "Pré fleuri" et "Stade du Chatel" ; démontage précoce du télésiège de La Vernette / **5%**
- Concertation et réunion publique préalable / **7%**
- Divers / **8%**

**Nota : La possibilité de choix multiples sur les thématiques explique la valeur cumulée supérieure à 100%.**



## CONTRIBUTIONS AVEC COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Voir annexe 1

### AVIS ENVIRONNEMENTAUX

#### **ENV\_ 210409\_Décision DREAL**

Commentaires du commissaire enquêteur : Voir PV de synthèse – Observations / Questions du commissaire enquêteur - Page 26

#### **ENV\_ 220705\_Avis MRAE**

Commentaires du commissaire enquêteur : Voir PV de synthèse – Analyse du commissaire enquêteur sur l'avis de l'autorité environnementale – Page 5

## ANALYSES DES OBSERVATIONS ET REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS POSEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Question 1.** La lecture des courriers apportés par l'AE ou le public mettent en avant quelques questions, réserves, remarques, observations et propositions sur le projet d'aménagement du secteur de La Vernette par la restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un télésiège sur le domaine skiable de la station.

Dans l'item n°2, l'Autorité Environnementale demande un éclaircissement sur le périmètre de l'évaluation compte tenu des différentes autres opérations passées ou à venir sur le secteur de la station d'Albiez-Montrond. Dans sa réponse, le MO par l'intermédiaire de son bureau d'études confirme l'absence de motivation à réévaluer ce périmètre. Il a pourtant été notifié dans la décision de l'AE dans l'examen au cas par cas rendu le 09/04/2021 les éléments suivants :

"Considérant qu'au surplus le projet s'inscrit dans un ensemble d'opérations situées entre Albiez-le-Vieux et le lieu-dit le Mollard ayant fait l'objet d'autorisations délivrées ou en cours de délivrance, en particulier l'aménagement du secteur Vernette composé notamment de :

- la dépose de l'ancien télésiège Vernette;
- le démantèlement du télésiège Châtel;
- la création d'un nouveau télésiège d'une longueur de 700m, d'un local de commande proche du moteur aval et de 11 pylônes et d'une capacité de 1 500p/h maximum
- l'aménagement du front de neige composé notamment :
  - du démantèlement de l'ancien télésiège "Escargot" et de son local de commande;
  - des terrassements d'un volume d'environ 35000m<sup>3</sup> en équilibre remblais déblais sur une surface de 3,3 ha pour reprofiler 1,2 ha de piste;"

"Considérant que les deux opérations précitées et celle faisant l'objet de la présente demande d'examen au cas par cas:

- constituent un seul et même projet global au sens de l'article L 122-1-111 du code de l'environnement';
- qu'elles couvrent une surface d'aménagement de pistes supérieure à 4 ha, laquelle entre dans le champ de l'étude d'impact systématique au titre de la rubrique n°43 annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement ;"

"Concluant que :

Au vu de l'ensemble des informations fournies par le pétitionnaire, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente décision, le projet d'aménagement de la piste Nouvelle situé sur la commune d'Albiez-Montrond (73) est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe III de la directive 2011/92/UE modifiée du 13 décembre 2011 susvisée et justifie la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Les objectifs spécifiques poursuivis par la réalisation de cette évaluation environnementale sont notamment:

- la définition d'un périmètre de projet pertinent au regard des différentes opérations passées et envisagées ;
- l'établissement d'un état initial de l'environnement consolidé à l'échelle du projet global, notamment au regard des milieux naturels et de la biodiversité (recherche d'habitats et d'espèces protégées), des espaces agricoles ....."

Une réponse complète et/ou une prise de décision sont donc attendue à ce sujet.

*Réponse MO : L'ensemble du projet de réaménagement des pistes du domaine skiable d'Albiez-Montrond ainsi que la création et l'extension de nouvelles remontées mécaniques vers la station des Karellis a constitué un projet global pendant les premières phases des études en 2015 et 2016.*

*Parallèlement, il a été entrepris en lien avec l'exploitant du domaine skiable et selon nos engagements auprès de nos partenaires bancaires une modernisation et surtout une amélioration de la rentabilité des équipements existants.*

*C'est dans ce cadre que le projet de restructuration du secteur de la Vernette a été entrepris.*

*Ce projet ne faisant pas partie des études précédentes, une nouvelle étude d'impact environnemental a été réalisée, suivie d'une enquête publique en 2022, portant sur :*

- le nouveau téléski de la Vernette,
- la traversée de la route départementale,
- un petit téléski de liaison à l'ouest de celle-ci,
- le réaménagement des pistes autour de ces appareils,
- la création de la piste dite « la Nouvelle ».

*Le lien fonctionnel entre ce projet présenté en 2022 et la liaison avec les Karellis se situe essentiellement au niveau du confort des skieurs du bas du village, ces derniers pouvant accéder ski au pied à l'ensemble du domaine skiable comme cela était le cas avant démontage du télésiège.*

*Le téléski en place actuellement est classé « difficile » et donc ne peut pas être emprunté en sa totalité par tous les skieurs d'où notre souhait de construire un TK facile, sur ce secteur deux centre de vacances sont exploités avec une clientèle très débutante ce qui répondrait également à leur attente.*

*Il est d'ailleurs rappelé que ce démontage a été rendu nécessaire au vu des conditions économiques désastreuses de cette remontée surdimensionnée, atteignant tout juste un taux de remplissage de 10 % pour des coûts d'exploitation disproportionnés (trois opérateurs, une motorisation coûteuse, et des coûts d'entretien en forte augmentation après la 30e année d'exploitation).*

*Le fait de limiter les liens de fonctionnalité entre le projet que nous appellerons Vernette et le projet de liaison avec les Karellis correspond aussi aux souhaits actuels de désolidariser les deux constructions dans le temps. En effet, même si le projet de liaison actuellement suspendu comme 4 autres aménagements prévus dans le Scott de Maurienne doit être reporté au-delà du calendrier prévu, la continuation du projet Vernette est nécessaire à l'équilibre du domaine skiable et à l'évolution de la station.*

*Enfin, les deux téléskis projetés ici permettent de redonner une vie à la piste de Pré Perroux, appréciée par les skieurs de niveau intermédiaire, tout en assurant dans sa partie basse une nouvelle descente pour débutants qui sera appréciée par les centres de vacances du bas du village.*

*Ces éléments justifient la proposition présentée ici de ne pas asseoir le projet Vernette sur la rentabilité économique globale du projet de liaison.*

**Avis CE :** Bien que l'intitulé de l'enquête ne mentionne que le futur secteur du téléski de la Vernette, de celui du col et de la piste la Nouvelle il reste cependant mentionné dans les objectifs définis par la DREAL et confirmé par la MRAE l'élément suivant : **"l'établissement d'un état initial de l'environnement consolidé à l'échelle du projet global..."** Il semble sans équivoque que l'étude environnementale doive prendre en compte l'impact généré par l'ensemble des opérations du projet.

De surcroît les différentes opérations menées sur le démantèlement de l'ancien téléski de l'Escargot et les modifications du site ainsi que les opérations de remblaiement sur l'Impène auraient du faire l'objet d'informations concrètes dans l'étude d'impact.

**Cette absence de clarté sur ces points fera l'objet d'une réserve.**

**Question 2.** A la lecture de l'avis de l'Autorité Environnementale et des réponses apportées par le Maître d'Ouvrage dans son mémoire de réponse, il semble qu'il y ait une incohérence quant à l'utilisation ou non de la neige de culture et donc de la ressource en eau dans les items 5 et 12. L'AE pose la question sur l'impact de la piste "La Nouvelle" et du nouveau téléski de la Vernette vis-à-vis de cette ressource. Qu'en est-il réellement ? Ce point particulier a-t-il été analysé ?

**Réponse MO :** On ne parle pas de la ressource en eau car rien ne change par rapport à la situation d'aujourd'hui. La piste actuelle le long de la Vernette est déjà équipée de canons à neige. Concernant la piste La Nouvelle, il n'y a pas besoin d'enneigeurs du fait de sa situation géographique favorable.

**Question 3.** Les études, réunions et informations du public réalisées en amont de l'enquête ne sont pas mentionnées dans le dossier du projet. Il en ressort une interrogation légitime du public. Cet état de fait n'est-il qu'une omission de documents administratifs existants, une impossibilité temporelle quelconque, ou un autre problème ?

Réponse MO : *L'incertitude sur l'aboutissement du projet n'a pas permis au conseil municipal de réaliser une réunion publique avant l'enquête. En revanche, dès lors que nous aurons le compte rendu final de cette enquête nous procéderons à une réunion publique.*

Avis CE : Le fait de ne pas impliquer les administrés en amont d'un projet rend encore plus incertains l'aboutissement de celui-ci. Il ne fait que renforcer le sentiment de méfiance du public vis-à-vis du Maître d'œuvre. Cette méfiance a été clairement ressentie lors des permanences effectuées pendant l'enquête. Une mise au clair de l'ensemble du projet par une ou plusieurs réunions publiques devra être réalisée au plus tôt après les résultats de l'enquête.

**Question 4.** En paragraphe 5.4 de l'étude d'impact (page 234), il est fait mention d'une sollicitation de la "Maison Technique du Département de la Maurienne" et de son avis favorable concernant la traversée de la D80 au col du Mollard. Afin d'apporter un éclairage certains sur ce point, le MO fournira les courriers afférents à ce point.

Réponse MO : Extrait annexe II - Mail de réponse de la Maison Technique de la Maurienne

*"Bonjour Monsieur Rebuffel,*

*Suite à nos échanges, voici l'avis de la Maison Technique de Maurienne concernant votre projet de modifications du domaine skiable d'Albiez-Montrond et en particulier, la nécessité aux skieurs de traverser à pied la D80 au col du Mollard dans un secteur aggloméré ;*

*Avis favorable donc sous réserve de prendre en compte les prescriptions suivantes :*

- La traversée des piétons-skieurs devra être canalisée dans un secteur où la visibilité vis-à-vis des usagers routiers est correcte ;*
- La pente de la chaussée au droit de la traversée des piétons-skieurs, devra tenir compte du redémarrage des véhicules en hiver;*
- La chaussée ne devra pas être enneigée, sa viabilité hivernale sera identique à tout l'itinéraire;*
- Afin d'avertir les usagers de la route de la présence de piétons-skieurs, il est proposé de mettre en place une signalétique dynamique (voir exemple ci-après) afin de renforcer l'attention des usagers de la RD lors de la présence de piétons (via une détection par cellules ou autre technique).*
- Enfin et si le projet devait se concrétiser, une convention d'aménagement devrait être rédigée par la maison technique afin d'autoriser les travaux d'aménagements et de préciser à qui incombe l'entretien des équipements."*

Avis CE : La réponse bien que favorable de la Maison Technique de la Maurienne laisse entrevoir de futures difficultés de mise en œuvre de ses prescriptions. Le déneigement complet de la chaussée en hiver pourrait en effet s'avérer difficile à maintenir. De plus il n'est pas fait mention de la responsabilité en cas d'accident sur ce secteur : Commune ou Département ?

**Question 5.** Le franchissement de voirie au col du Mollard pour rejoindre le futur téléski du col interpelle de nombreux observateurs. Une autre solution telle que le passage sous voirie à l'identique de celle de la piste "pré perroux" a-t-elle été envisagée ? (proposition\_ Variante col du Mollard).

Réponse MO : *Oui cette option a été envisagée ; par contre, elle a dû être écartée pour plusieurs raisons :*

- un coût d'investissement excessif,*

- la destruction de la zone humide N°73CPNS7255 référencée au conservatoire d'espaces naturels de la Savoie,
- l'obligation de classement du télési en catégorie « difficile » selon les critères pente et angle.

*Il ne faut pas oublier que la traversée d'une route en passerelle ou en tunnel nécessite de réaliser un ouvrage de grande ampleur afin qu'un télési et une dameuse puissent être exploités sur ou sous cet ouvrage en toute sécurité.*

*De plus le but de ce projet est de desservir le Hameau des Aiguilles qui est un des bâtiments avec le plus de lits touristiques sur notre commune.*

*Pour mieux apprécier les solutions envisagées se reporter au chapitre 7 Solutions de substitution de l'étude d'impact environnementale.*

Avis CE : Les solutions de substitutions de l'étude d'impact font effectivement apparaître les avantages et inconvénients des différentes solutions. Si l'on compare la solution A3 (retenue) et la solution C1, l'avantage du choix retenu ne semble pas flagrant. L'accès aux résidences du col étant de 0% pour A3 contre 12% pour C1. La traversée envisagée ne pourrait-elle pas être similaire à celle de la piste Pré-perroux ? Concernant la zone humide, il semble là encore exagéré de mentionner sa "destruction". D'autres zones humides ont déjà été touchées lors de travaux notamment celle de "La Tomasse" lors du démontage du télési de l'Escargot. Vu le très faible dénivelé présent sur le site du futur télési du col, le classement "difficile" ne sera vraisemblablement retenu que pour la présence d'un angle sur la remonté.

**Question 6.** Suite à discussion avec des représentants du milieu agricole de la commune, il semblerait que certaines erreurs et/ou omissions apparaissent dans la note sur la thématique agricole. La contribution du GAEC Laurent et Frédéric VIONNET (RD\_104 Annexe III) ci-après amène quelques précisions sur les attentes formulées

*Réponse MO : La consultation des agriculteurs a été réalisée selon une liste des agriculteurs exploitants que nous avons en mairie, validée et complétée lors des entretiens avec les exploitants. Le nom du GAEC de la Fontanette n'ayant pas été cité et leurs parcelles pas été identifiées, Cultur'Alpes ne les a pas contactés. Une rencontre aura lieu avec le maître d'ouvrage dès acceptation du dossier pour entendre leurs pratiques sur ces parcelles (notamment la pâture d'automne) et adapter au mieux les travaux pour limiter les contraintes qui seront imposés.*

*Au moment de l'étude nous ne disposons pas des implantations de pylône expliquant qu'ils ne sont pas pris en compte et que la parcelle n'a pas été identifiée.*

*La carte sera modifiée dès acceptation du dossier.*

Avis CE : Le secteur agricole fait partie des enjeux majeurs sur la commune d'Albiez-Montrond. Aux vues de l'impact du projet sur les espaces dédiés à l'activité agricole il est très dommageable que ce secteur n'ait pas attiré plus l'attention du Maître d'Ouvrage. Avec une date de projet au 08/03/21 et un début d'enquête au 28/07/22 il semble que ce délai permettait sereinement d'informer les différents acteurs de la filière. Si certains propriétaires et exploitants ont bien été informés de manière individuelle, il apparaît que plusieurs d'entre eux ne l'aient pas été. Sans compte rendu de réunion daté et enregistré, il est difficile de justifier des avis ou commentaires des personnes concernées. On constate aujourd'hui que le manque de formalisme et de rigueur a conduit à cette situation pour le moins délicate.

**Question 7.** Thématique agricole : Page 20 – Conclusions : "Cette étude a été l'occasion de présenter le projet global de restructuration du domaine skiable d'Albiez-Montrond aux agriculteurs de la commune en présence du directeur des services des pistes ..." Il n'existe aucune trace de cette réunion dans le dossier ni liste des participants ?

*Réponse MO : Les entretiens ont été individuels, chez les agriculteurs, ils ont eu lieu :*

*Le 26 août 2021 :*

- avec M. METAIZ
- avec M. David DUFRENEY, qui n'a pas souhaité s'exprimer, les informations nécessaires ont été transmises à un membre de sa famille en sa présence.
- avec M. Bernard DUFRENEY.

Le 8 septembre 2021, en présence de M. REBUFFEL

- avec M. MARTIN
- avec M. CONSTANTIN
- avec M. CHENE (sans M. REBUFFEL)

Ces entretiens ont été menés en suivant une grille semi-directive, parlant de l'ensemble des projets. M. CHENE étant beaucoup plus concerné par le projet du téléski du Col, ce sujet a été plus développé, mais il m'a indiqué les parcelles concernées par les 2 projets.

Servitudes : il s'agit effectivement des « agriculteurs propriétaires ».

Concernant les réunions de concertation avec les exploitants, elles ne pourront être organisées qu'une fois le projet accepté, en préalable à l'élaboration du projet final, en vue de prévoir les adaptations de planning et de travaux à apporter pour limiter les impacts envers la profession agricole

**Avis CE** : Je constate que contradictoirement aux renseignements cités dans l'étude d'impact § Exploitants Agricoles P80, Mrs François BONNET et Adrien TERRASSE n'ont pas été sollicités. Le compte rendu de ces entretiens aurait été bénéfique au bon déroulement de l'enquête.

**Question 8.** En redondance sur certains points, les propositions mentionnées en pièces jointes (Propositions\_ RD15\_Note jointe\_ Contribution M.COMBAZ Pierre) interpellent sur les solutions à apporter aux traitements des terrassements. Quelle réponse à fournir ?

**Réponse MO** : Nous avons comme idée d'utiliser les déblais supplémentaires sur la piste de l'Impène car c'est un endroit avec un dévers très important sur lequel nous sommes obligés de produire de la neige de culture en grande quantité afin de le réduire à minima, pour avoir une exploitation de la piste qui se réalise en toute sécurité. L'objectif de ce remblai est également de réduire la consommation de neige de culture sur cette zone.

**Avis CE** : Pas d'étude de l'impact environnemental sur le secteur de l'Impène. Pour rappel, ce secteur comprend une zone humide.

**Question 9.** Bien que non systématiquement écrites, de nombreuses remarques concernant le manque d'une ou plusieurs réunions de concertation et d'information sont régulièrement posées. Cette attente semble nécessaire aux contributeurs à cette enquête. A-t-il été envisagé d'y remédier ?

**Réponse MO** : Cette question rejoint la 3, nous allons remédier au manque d'information dès le retour du compte rendu de l'enquête publique.

**Avis CE** : Sans commentaire

**Question 10.** De nombreuses interrogations se portent sur la nécessité du démontage du télésiège de La Vernet. Il serait souhaitable que le gestionnaire des pistes apporte un éclairage sur le coût de remise à hauteur de cet ancien équipement et/ou de la reconstruction d'un équipement de même type plus moderne ?

**Réponse MO** : Pour rappel, le télésiège de la Vernet était âgé de 33ans lors de son démontage ; L'exploitant a repoussé au maximum la réalisation de la grande inspection pour maintenir son exploitation selon la réglementation en vigueur. Le coût de la grande inspection et des mises en conformités pour la poursuite de l'exploitation de cet appareil a été estimé à 250K€.

De plus, cet appareil était largement sous exploité, son taux d'occupation était d'environ 10.8% sur une saison. Pour rappel un taux d'occupation normal moyen d'un appareil identique sur une station de taille « petite » est situé entre 20% et 35%.

Le coût de la reconstruction d'un appareil de même type serait de 5 millions d'euros pour un télésiège à pince fixe, et de 9 millions d'euros pour un télésiège à pince débrayable.

**Avis CE** : Ce point aurait pu faire l'objet d'une note explicative et informative dans les choix retenus. Cette absence de communication et de transparence peut provoquer un sentiment de méfiance et d'interrogation du public qui se retrouve devant le fait accompli.

# ANALYSES ET EVALUATION DU PROJET PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Complexe par sa technicité, varié dans ses impacts sur l'ensemble du secteur environnemental, critique au niveau économique et survie de la station village d'Albiez-Montrond, le projet objet de l'enquête représente un véritable challenge pour le Maître d'Ouvrage. Assisté dans l'élaboration de ce projet par le gestionnaire du domaine skiable de la station pour l'aspect technique, il lui aura fallu beaucoup de pugnacité et d'investissement en temps et démarches auprès des partenaires départementaux, régionaux et bancaires pour mener à bien ce projet.

Si l'ensemble des documents produits pour cette enquête répondaient en grande partie aux exigences des codes et règlements régissant les enquêtes environnementales, il n'en demeure pas moins qu'un formalisme renforcé et qu'une rigueur plus présente dans l'élaboration des divers comptes rendus de réunions et/ou entretiens auraient été appréciés dans la réalisation de l'étude d'impact et des documents liés à celle-ci. Cette méthodologie aurait évité certains questionnements légitimes du public et les réserves émises par l'autorité environnementale.

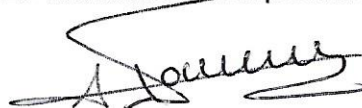
## BILAN

Cette enquête s'est réalisée dans des conditions satisfaisantes, aucun incident n'est venu troubler son déroulement. Le dossier répondait à la réglementation et l'ensemble des pièces constitutives étaient accessibles au public. Le projet d'aménagement du secteur de La Vernette par la restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un télésiège sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-Montrond suivent les recommandations des différentes Lois, textes, schémas et plans règlementant l'environnement, l'urbanisme et le tourisme. Le personnel en charge du dossier a répondu aux sollicitations du commissaire enquêteur et du public.

Le commissaire enquêteur, dans un rapport séparé formule ses avis et conclusions sur l'objet de l'enquête publique de la commune d'Albiez-Montrond.

Fait à Porte-de-Savoie le 26 septembre 2022

Le commissaire enquêteur



**ANDRE FOURNIER**



## *I CONTRIBUTIONS AVEC COMMENTAIRES DU CE*

## *II PPA\_210305\_AVIS MAISON TECHNIQUE DE LA MAURIENNE*

## *III RD\_104\_NOTE JOINTE\_CONTRIBUTION GAEC DE LA FONTANETTE*

# E-DOSSIERS SUR CLE ELECTRONIQUE

Les éléments ci-dessous sont disponibles sur la clé numérique attachée au dossier. Ils sont classés sous l'articulation suivante :

## *ADMINISTRATIF*

- ADM\_220601\_Lettre mairie pour demande désignation
- ADM\_220602\_Résumé de l'opération
- ADM\_220615\_Désignation CE
- ADM\_220708\_Certificat d'affichage
- ADM\_220708\_Contrôle d'affichage
- ADM\_220915\_Mémoire réponse MO suite PV synthèse

## *ARRETES ET DELIBERATIONS*

- ✓ ADM\_210713\_Arrêté accordant permis d'aménager
- ✓ ADM\_220708\_Arrêté de mise à l'enquête publique piste de ski la nouvelle et des téléskis Vernet

## *AVIS PPA*

- ✓ PPA\_210305\_Avis Maison Technique de la Maurienne

## *COURRIERS - REGISTRE- REGISTRE DEMATERIALISE*

- ✓ REG\_220726-1\_Contribution FAURE Robert
- ✓ REG\_220728-2\_Contribution PERSONNET Pierre
- ✓ REG\_220811\_Contribution ROSE Elise
- ✓ REG\_220812-1\_Contribution DUFRENEY Henri
- ✓ REG\_220812-2\_Contribution Anonyme
- ✓ REG\_220819\_Contribution M. FRENEHARD Jacques
- ✓ REG\_220823\_Contribution M. DUFRENEY Sébastien
- ✓ REG\_220825-1\_Contribution Mme FIVEL Annie
- ✓ REG\_220825-2\_Contribution M. BOULETIER Maurice
- ✓ REG\_260826-1\_Contribution M. Eric DUFRESSY
- ✓ REG\_260826-2\_Contribution M. XXX
- ✓ REG\_260826-3\_Contribution M. XXX
- ✓ REG\_260826-4\_Contribution M. Gérard SCHREPPER
- ✓ REG\_260826-5\_Contribution Famille BONHOMME
- ✓ REG\_260826-6\_Contribution Mme. xxx Mireille
- ✓ REG\_260826-7\_Contribution M. DUFRENEZ Bernard
- ✓ REG\_260826-8\_Contribution M. ROTA Arnaud
- ✓ Lettre\_220820-1\_Contribution M.G HEZARD
- ✓ Lettre\_220820-2\_Contribution M.Y JULLIEN
- ✓ Lettre\_220822\_Contribution M. B PELLICIER
- ✓ RD0\_Contributions avec commentaires du CE



## *ENVIRONNEMENT*

- ✓ ENV\_210409\_Décision DREAL\_Aménagement piste la Nouvelle et TK du col
- ✓ ENV\_220505\_A\_Lettre mairie de saisine AE
- ✓ ENV\_220505\_B\_AR du dossier par DREAL
- ✓ ENV\_220705\_Avis MRAE
- ✓ ENV\_220722\_Mémoire réponse MO

## *PRESSE*

- ✓ Presse\_2207\_La Gazette Albiez-Montrond Juillet
- ✓ Presse\_220713\_Parution DL
- ✓ Presse\_220714\_Parution\_LM
- ✓ Presse\_220729\_Parution DL

## *RAPPORTS – PV – COURRIERS CE*

- ✓ Lettre d'accompagnement PV
- ✓ PV synthèse complet signé
- ✓ Lettre d'accompagnement rapport
- ✓ Rapport d'enquête signé
- ✓ Conclusions motivées signées

## **DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

---

### **ENQUETE PUBLIQUE**

**Du 28 juillet au 26 août 2022**

**Projet d'aménagement du secteur de La Vernette par la  
restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un  
télécorde sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-Montrond  
(Savoie)**

---

Présentée par  
Commune d'Albiez-Montrond

### **CONCLUSIONS MOTIVEES**

**Commissaire Enquêteur**

**M. André FOURNIER**

Sur la demande présentée par le Maire de la commune d'Albiez-Montrond, enregistrée le 07 juin 2022, le Vice-président du tribunal administratif de GRENOBLE, par décision n° E22000099/38 du 15 juin 2022, m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'aménagement du secteur de La Vernette par la restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un télécable sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-Montrond (Savoie).

L'autorité environnementale a été saisie afin de déterminer si le projet était soumis à évaluation environnementale.

Le projet est soumis à enquête publique dans les formes prévues par le code de l'environnement et notamment ses articles L et R 123-1 et suivants.

## RAPPEL

Située dans le département de la Savoie (73), dans la vallée de l'Arvan au cœur de la Maurienne, la station de ski alpin d'Albiez s'étend entre 1 520 et 2 100 m d'altitude. Pour la saison 2021-2022, le domaine skiable sera composé de :

- > 35 km de pistes pour tous les niveaux, du skieur débutant à confirmé
- > 8 remontées mécaniques dont 2 télésièges
- > 51 enneigeurs
- > 1 retenue d'altitude utilisée pour la production de neige de culture et également comme plan d'eau de loisir lors de la saison estivale.

Rattaché au domaine skiable alpin d'Albiez le projet de réaménagement du secteur Vernette, comprenant le démontage du télésiège du Châtel, la création du télésiège de la Vernette et l'aménagement de la piste de ski La Nouvelle associée à l'installation du télésiège du Col, sont situés sur le territoire de la commune d'Albiez-Montrond (73, Savoie).

## L'ENQUETE

Le projet de réaménagement du secteur Vernette s'inscrit dans un objectif de rationalisation de l'exploitation du domaine skiable. Ce projet permettra notamment de limiter les frais d'exploitation et de maintenance ainsi que les charges fixes liées aux appareils existants (assurance, coût des pièces). Il vise également une amélioration de l'offre et des conditions de ski dans le secteur Vernette, notamment pour les skieurs débutants.

Le projet de réaménagement du secteur Vernette du domaine skiable alpin d'Albiez comprend 4 opérations distinctes :

- Le démontage de l'actuel télésiège du Châtel
- La construction d'un nouvel appareil de type télésiège, dénommé par la suite Télésiège de la Vernette
- L'aménagement d'une piste de ski, dénommée piste « La Nouvelle »
- L'aménagement d'un appareil de type télésiège au départ de la piste de ski, dénommé « télésiège du Col »

## CONCLUSIONS

### En dépit des remarques suivantes :

- ❖ La définition du périmètre du projet global doit être revu au regard des différentes opérations passées et envisagées. Un état complémentaire des incidences positives ou négatives sur l'environnement sera réalisé (Opérations sur le site de l'Escargot, de l'Impène)
- ❖ Après rectification des documents concernant les propriétaires ou exploitants des parcelles agricoles impactées par le projet, une ou plusieurs réunions d'information doivent être menées et formalisées dans les plus brefs délais à ces derniers

- ❖ Le franchissement de la RD 80 au col du Mollard par des skieurs à pied mériterait d'être réétudié et approfondi notamment par le niveau de responsabilité de la commune en cas d'accident vis-à-vis de ce passage
- ❖ Le projet doit faire l'objet d'information du public tout au long de son développement

**Je considère cependant :**

Que le projet proposé correspond dans son ensemble aux enjeux

Que le projet conduit à établir un équilibre entre les espaces destinés aux activités touristiques, les espaces agricoles et naturels

Que la commune porte une attention particulière à la préservation des espaces naturels et agricoles, de l'environnement et des paysages (prise en compte des continuités écologiques, des zones humides, des espaces naturels)

Que les observations reçues au cours de l'enquête ne remettent pas en question les objectifs du projet dans son ensemble

**En conséquence, je formule un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement du secteur de La Vernette par la restructuration de la piste "La Nouvelle" et la construction d'un téléski sur le domaine skiable de la commune d'Albiez-Montrond (Savoie).**

**Cet avis est assorti d'une réserve et de deux recommandations**

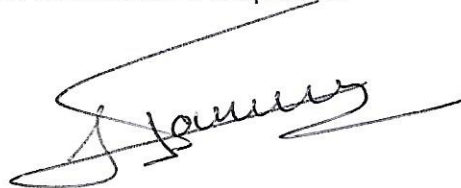
Réserve : Compléter l'étude environnementale en prenant en compte les opérations passées et envisagées notamment sur les secteurs de l'Impène et de l'ex-téléski de l'Escargot.

Recommandation n°1 : Rectifier les documents concernant les propriétaires et exploitants agricoles impactés par le projet ainsi que leurs parcelles concernées.

Recommandation n°2 : Formaliser au plus tôt des réunions de travail avec le milieu agricole de la commune et d'information du public sur l'avancement du projet.

Fait à Porte-de-Savoie le 26 septembre 2022

Le commissaire enquêteur



**André FOURNIER**